PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 26 AOÛT 2025 (19 : 00)

Présents :
Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN, Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Jérôme Urbain, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric TILMANT, Monsieur Benoît DEGHORAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Madame Natacha LEROY, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Vincent Noteboom, Monsieur Alexandre Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy FIORDALISO, Madame Valeri CORDISCO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane GROETEMBRIL, Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Aurore ROMANI, Madame Hélène HARVENGT, Conseillers;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;

Conseil communal du 26 août 2025

à 19h00

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL

1. Programme Stratégique Transversal 2025-2030 - Prise d'acte

Le Conseil communal est invité à prendre acte du Programme Stratégique Transversal 2025-2030 présenté par le Collège communal.

Madame Leroy :

« Tout d'abord, j'ai une première question à poser : Est-ce que quelqu'un a véritablement lu les 650 pages que vous nous avez présentées ?

650 pages, on aurait pu s'attendre à un document vraiment complet, précis, mais que du contraire, ce sont 650 pages truffées d'incohérences, de titres vides, de copier-coller, de répétitions non nettoyées, de projets incomplets et incompréhensible. Jean reviendra plus en détail sur plusieurs exemples qui vont matérialiser cela.
En fait, je vais un petit peu parodier Louis de Funès : Vous faites comme d'habitude, vous promettez tout et vous ne donnez rien. Un bête exemple : Sur 144 projets, il y en a 96 qui ne sont pas budgétés.
En dehors de ça, il y a quand même des gros dossiers absents. Par exemple, les Récollets. Alors, je sais bien, vous attendez soit que ça s'écroule, soit vous espérez une démolition. Il n'empêche, les Récollets, c'est la carte de visite de la Ville. Et ici, pas une ligne dessus. C'est bien d'attendre, mais il serait encore mieux d'avoir un projet d'avenir. Un plan stratégique, ne pas avoir de vision sur un tel bâtiment, c'est quand même politiquement inconscient. Le Kursaal, pas un mot. Pourtant, vous avez repris l'idée de notre programme d'en faire une salle polyvalente avec un PPP. Il n'empêche pas un mot. Le home, pas un mot non plus. Vous allez nous dire Ça va apparaître certainement dans le PST du CPAS. En sachant que vous voulez faire une cité administrative dans l'ancien home, je pense qu'au moins le projet devait figurer dans ce PST. Les ruines du parc, pas un mot non plus. Qu'est-ce qu'on fait? On les recouvre, on attend, on les laisse comme ça à l'air libre. Aucun mot. L'hôtel des Remparts, des fiches vides.
Je rappelle quand même que le b.a.-ba d'un P.S.T., ce sont des priorités claires, des actions

décrites, des indicateurs mesurables, un calendrier, un budget, ici, rien. Sincèrement, sur les 650 pages, ce ne sont juste que des titres vides. Il doit, à mon avis, avoir un cinquième qui sont des feuilles blanches. Ce qu'on va vous demander, et il n'y a qu'à faire, je pense que le citoyen est en droit d'attendre que la feuille de route des cinq prochaines années et des projets politiques soit quand même quelque chose de lisible, de compréhensible, de complet et de budgété comme c'est d'ailleurs demandé.

Ce qu'on vous demande, c'est de reporter le point afin de nous soumettre un document convenable, parce que là, sincèrement, est-ce que quelqu'un oserait présenter ça à un examen? Sincèrement, dites-le-moi. »

Monsieur Gigounon :

« Alors moi, je ne vous remercie pas parce que ça fait bien des années que je n'ai plus un travail de vacances à faire. Et comme mes souvenirs ne me trompent pas, en effet, il n'y a rien de plus chiant qu'un travail de vacances.
Mais bon, ici, quelle ne fut pas ma stupéfaction de voir que le devoir que vous nous demandiez était votre PST, long de plus de 600 pages. Alors la deadline était courte, une semaine, pas un jour de plus. Bref, un beau défi à relever.
Rassurez-vous, monsieur Devin, j'ai ressorti mes Bics, mes Post-it et mes Fluos. J'ai bien pris le temps de le lire et d'en faire une petite synthèse. Pour les conseillers communaux qui n'auraient pas eu le temps de faire leurs devoirs, ne vous inquiétez pas, je vous refile ce que j'ai pu constater.

Alors pour ceux qui ne sauraient pas ce qu'est un PST, notamment les personnes derrière moi, c'est avec la déclaration de politique communale, le document le plus important de cette mandature. C'est le document qui doit piloter les actions du Collège et de l'administration pour les cinq années à venir. Vous me l'accordez alors, un document aussi important se doit d'être on ne peut plus sérieux, d'autant que c'est une obligation légale. Et très honnêtement, j'ai quelques doutes sur le fait que l'ensemble des membres du Collège, pour ne pas dire un seul et fait comme moi ce travail de vacances. Bon, plus sérieusement, il y a de nombreuses erreurs dans ce document et j'ai du mal à comprendre que personne ne les ait corrigées. Au-delà des quelques coquilles, c'est un euphémisme, on observe surtout une inégalité de traitement entre les projets. J'ai commencé par un premier exemple, le projet numéro 26, le développement du commerce local via la mise en œuvre d'une ASBL, agence de développement du centre-ville. Ce projet et cette fiche est exemplaire. Il y a une description, un référent politique, des objectifs, un périmètre et des exclusions, des livrables attendus, des étapes, une note budgétaire, des indicateurs et même une analyse SWOT. C'est clair, c'est complet et cela permettra, d'ici la fin de la mandature, d'évaluer objectivement la mise en œuvre de ce projet. Quand c'est bien, je le dis, et cette fois, c'est très bien. Par contre, à l'inverse, j'ai un autre exemple, et ça, il y en a beaucoup. Je pense notamment au sous-projet 19.2 sur la réhabilitation de l'hôtel des Remparts. Ce projet est totalement vide. Il n'y a aucune description, aucun objectif, aucun référent politique. Si je veux poser une question dessus, je ne sais pas vers qui me tourner. Hormis un titre, il n'y a rien. Or, l'objectif du PST est justement de permettre de suivre l'avancement des projets. S'ils ne sont ni définis, ni attribués, cet outil devient totalement inutile.
Alors il y a aussi des problèmes de présentation. Certes, et je le dis à nouveau quand c'est bien, la hiérarchie est claire. Il y a neuf objectifs stratégiques, puis des objectifs opérationnels, des projets, des sous-projets et parfois même des tâches. Mais à la lecture complète du document, un souci saute aux yeux directement. En effet, les sous-projets apparaissent tous deux fois. Par exemple, le sous-projet 80 figure d'abord à la page 483 et réapparaît à la page 445. En fait, l'explication vient du fait qu'il y a eu un problème dans la mise en page du document. Il apparaît une fois comme un projet, une seconde fois comme un sous-projet. C'est une erreur de mise en page. Enfin, pardon, cette erreur de mise en page nuit à la cohérence et à la lisibilité d'ensemble du document. En lisant l'entièreté du document, ce que j'ai fait, il est impossible de passer à côté. Alors je pourrais encore passer en revue le PST partie par partie. Mais certains passages relèvent

vraiment du brouillon. Je vais vous donner ici trois exemples assez simples. Alors on a le sous-projet 60.5 pour la réalisation d'un curage des avaloirs sur les voiries communales deux fois par an. Alors on peut lire dans la section Objectif pour suivi ???, marché ???, externalisés ???. Que vous hésitiez à externaliser ou non le curage en question, soit. C'est déjà étrange que vous le mettiez dans le PST. Mais l'écriture de cette façon, avec des points d'interrogation à la place des phrases, c'est une fiche non finalisée. Un autre projet, le projet 76, organiser au sein du théâtre une programmation cinématographique permanente et régulière. Cette fois, c'est bien, il y a une information budgétaire. On annonce une prise en charge sur le budget extraordinaire. Sauf qu'il n'y a pas de montant. Et en commentaire, on peut lire Prévoir budget pour matériel de visionnage ???. Bon, outre le fait de se poser la question si, pour faire une projection cinématographique, il faut ou non du matériel de projection, à nouveau c'est quoi ces trois points d'interrogation? Pour moi, cela montre deux choses.
D'une part, vous mettez des projets dans votre PST en laissant ouvertement des questions en suspens. Ceci dit, cela facilite le travail de l'opposition puisqu'on n'a plus qu'à vous poser les questions que vous posez vous même. D'autre part, ça montre que personne n'a relu ce PST. Oui, moi aussi, quand j'écris un brouillon, que je prends des notes, je mets aussi des annotations du type trois points d'interrogation, des points d'exclamation pour me rappeler qu'avant la version finale, je devrais y revenir. Sauf que le PST, c'est un document officiel dont vous êtes dans l'obligation de nous remettre une version finalisée et correcte. Alors pour la route, je vais quand même vous donner un dernier exemple d'un autre ordre, le projet 97, promouvoir une culture d'organisation visant à améliorer le bien-être du personnel communal. Ici, il y a un indicateur. Pour vous dire, c'est la fin du projet et c'est le 12e, il n'y en a pas plus sur les 600 pages. Et l'indicateur, il s'appelle Test. Et son commentaire mentionne, alors là je dois lire, pro-BLR. Alors, ça s'écrit PRO-BLR. Cela ne veut tout simplement rien dire. Les indicateurs sont pourtant essentiels pour constater si un projet a bel et bien été mis en œuvre. Mais en mesurant la variable test, je me demande ce que vous allez mesurer. Dans un document aussi volumineux, la présence de quelques coquilles peut se comprendre, voire est inévitable, je l'admets. Mais ici, ce n'est pas anecdotique. Sur environ 150 projets et sous-projets compris, j'ai relevé une trentaine d'erreurs de ce type. Cela représente près de 20% du document avec des erreurs. Je l'accorde, il y a bien eu un gros travail fourni par l'administration. Comme je l'ai dit avant, certains projets sont très fournis. Par contre, personne n'a compilé les projets, personne n'a relu le document dans son ensemble et on arrive alors à un document totalement vide de sens. Alors je sais que le CDLD vous impose un envoi au Conseil communal avant le 2 septembre. Mais honnêtement, je préfère un PST remis trois semaines plus tard, corrigé et opérationnel qu'un document aujourd'hui inutilisable. Je ne vais pas vous demander si vous l'avez lu en entier. Politiquement, je sais que vous me répondrez oui. Si c'est vraiment le cas, alors je vous propose de le lire avec davantage d'assiduité. Mais j'ai trop d'estime pour vous, pour penser réellement que vous êtes juste passé à côté de ces erreurs.
Si par contre vous ne l'avez pas lu, nous proposons de reporter le point et que vous représentiez au prochain Conseil un PSC retravaillé avec des projets définis, les responsables politiques identifiés, des indicateurs utiles, des informations budgétaires plus présentes et une mise en page qui ne duplique plus les sous-projets et qui soit lisible. C'est à ce prix que le PST deviendra l'outil de pilotage qu'il doit être.
Pour vous, pour l'administration et surtout pour les binchois. Merci. »

Monsieur Devin :

- Mme Leroy, votre première expression par rapport au plan stratégique transversal, sans aucun doute possible, vous nous traitiez d'incompétents, d'incapables, d'irresponsables, parce que nous devions le présenter dans les 9 mois après les élections. Vous vous êtes trompée, complètement trompée. Il peut y avoir des coquilles, mais avec les chiffres, certains ont du mal. Et donc effectivement, madame Leroy, vous relierez le procès-verbal du dernier Conseil communal. Vous vous êtes trompée. Nous sommes bien dans les temps. Je vous invite à lire le code de démocratie locale.
Deuxième chose, les deux employés du MR à la Toison d'or ont pris le temps de potasser ce

document. Et moi, je vous en remercie. Je vous en remercie. C'est important pour nous, majorité absolue, d'avoir des membres de l'opposition qui, comme cela, n'ont de cesse de nous critiquer, parce que ça nous encourage à continuer, ça nous encourage à nous améliorer parce que nous sommes moins suffisants que vous. On sait qu'on doit toujours pouvoir s'améliorer. L'autosatisfaction, c'est le début du déclin.
Et donc, effectivement, des erreurs nous en commettrons encore. Sur 650 pages, c'est possible. C'est un peu comme quand on forme un gouvernement et qu'on ne respecte pas la parité. Vous allez me dire Il y a 7 membres, ici, il y a 650 pages. Ce n'est pas facile tout ça. Alors c'est bien de venir donner des leçons avec l'assurance d'un garçon d'une vingtaine d'années, et aujourd'hui, comme c'est votre fête, madame Natacha Leroy. Voilà, vous le faites, c'est votre rôle, et contrairement à vous, moi, je vous en remercie. Ce plan stratégique transversal, il s'inscrit dans un contexte particulier, qui ne peut pas vous échapper, en tout cas, qui n'échappe pas aux membres présents ici, autour de la table, et certainement pas vous deux qui avez comme mission de venir nous attaquer au Conseil communal après Conseil communal. Je le rappelle, effectivement, pour les gens qui ne seraient pas au courant, mais le CDLD, le code démocratie locale, impose aux villes et communes de présenter en Conseil communal un programme stratégique transversal.
Et vous pouvez aller, vous qui avez écrasé verbalement Monsieur Beaujean par des affirmations que nous avons vérifiées et qui ne sont pas correctes. Je le dis ici parce qu'ils n'étaient pas corrects. On a été voir sur le site Internet. Je vous le dis, monsieur Gigounon. Le programme stratégique transversal de la Ville décline la déclaration de politique communale adoptée par le Conseil communal le 20 février 2025 en objectif, projet et action. Et oui, contrairement à d'autres, notre programme électoral, c'est notre déclaration de politique communale et c'est aujourd'hui le programme stratégique transversal.
Mais est-ce que tout va se réaliser?
Vous connaissez un programme qui s'est réalisé entièrement? On verra ce qu'il en sera en 2029 et on verra ce qu'il en sera en 2030. Mais un rappel. Le PST, c'est un outil de gouvernance transversal aux politiques et actions menées, programmé pour la mandature 2024-2030. Le document n'est pas appelé par n'importe qui, c'est par la Région, dans un souhait, tenez-vous bien, de programmation des politiques et des moyens pour les mener. Je répète parce que ça a son importance programmation des politiques et des moyens pour les mener. Vous le savez bien, je suis en train de vous lire la 1ere page du PST. La 1ere page. Et donc, la région, qu'est-ce qu'elle demande? Quelles vont être vos actions et quels sont les moyens financiers dont vous avez besoin pour les mener? Nous le disons dans la première page, parce qu'on est réalistes. Nous, on ne se fait pas un film. Vous nous parlez de de Funès, je sais bien que vous êtes dans le cinéma, mais nous, on est dans la réalité. Heureusement pour les Binchois, on vit dans la réalité.
Une série de réformes voulues, annoncées par les autorités fédérales, Le gouvernement fédéral, pas annoncé avant les élections, non. Après les élections, annoncées par les autorités fédérales, régionales et communautaires, impactera la ville. C'est clair, c'est net. Ce qui est en train de se passer dans les différents gouvernements et parlements aura un impact. On ne peut pas dire le contraire. On ne connaît que de manière incomplète les effets qu'auront ces réformes sur les pouvoirs locaux, villes et CPAS notamment, ainsi les réformes annoncées des dispositifs APE qui concerne des milliers et des milliers d'emplois publics, que ce soit dans les villes ou dans les CPAS, la réforme du chômage, 119 000 personnes, on nous dit un tiers va trouver du travail, un tiers va aller au CPAS, un tiers va sortir des radars. Mais moi, les chiffres, je ne les connais pas, comme vous, vous ne les connaissez pas, personne ne les connaît. Et donc on ne sait pas dire aujourd'hui ce qui va en être. Mais la Région nous demande ce qu'on va faire.

Le Fonds des communes. Que va-t-il advenir dans le fonds des communes? Qu'est-ce qui va arriver après? On nous parle de ferry. Ferry, un nouveau plan pour le financement d'infrastructures routières, mais on n'en sait rien. Le gouvernement wallon nous dit « Vous verrez », nous verrons en fin d'année. Tout cela constitue des facteurs exogènes, ça ne dépend pas de nous, dont les effets sont aujourd'hui très difficilement quantifiables. Du reste, les droits de tirage soutenant les politiques d'investissement communales sont toujours attendus.

On ne connaît pas, monsieur Lecoq, Madame Philippe, le moindre montant des droits de tirage

qu'on nous promet? Rien. Je ne le sais pas, nous ne le savons pas, mais on nous demande quelles actions on va mener et également les moyens que nous allons mettre en œuvre. La vérité, nous n'en connaissons pas la consistance au moment de présenter ce PST. Ceci rend donc très difficile la programmation de politiques d'investissement et le financement de celle-ci. C'est dans ce contexte que le Collège communal présente le PST 2025-2030 dérivé, c'est vrai, de la déclaration de politique communale. Madame Leroy, sur le délai pour présenter celui-ci, vous pourrez en prendre note. L'article 1123-27 du CDLD indiquait Le Conseil communal prend acte du programme stratégique transversal que le Collège commun lui présente dans les six mois qui suivent la désignation des échevins ou suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du Collège Commun, conformément à l'article L. 1123-14. Il a été modifié par un décret du 28 mars 2024. 28 mars 2024. Rappelez-vous, nos partis étaient ensemble. Nous étions encore fréquentables à l'époque. Il était modifié, article 25, article L1123-27, alinéa 1, le mot 6 est remplacé par le mot 9. Il faut donc lire que le Collège présente le PST dans un délai de 9 mois à dater de l'adoption du pacte de majorité. Cela a été fait au tout début du mois de décembre, et je pense que nous avions jusqu'au 2 septembre. Et donc votre affirmation de juin, je la conteste, elle est fausse. Nous avions donc jusqu'au 2 septembre. Nous sommes aujourd'hui le 26 août. Nous sommes donc bien dans les temps. »

Madame Leroy :

« Je constate que vous aviez déjà préparé votre réponse, ce qui vous a évidemment empêché de répondre en fait à nos remarques de fond et de forme. Vous aviez préparé ça, mais vous avez noyé le poisson et vous n'avez répondu en rien à toutes nos remarques que nous avons pu formuler. Quant au délai de 9 mois, j'avais peut-être dit 6 mois. Pourtant, je sais que ça a été modifié. Vous n'aviez pas fait tel grand cas par rapport à la DPC que vous avez rendu en retard. Mais bon, soit. Ce que je constate de votre intervention, c'est qu'en gros, vous nous remerciez de remarquer que vous avez mal travaillé.
Mais par contre, vous n'allez rien faire pour y remédier. Et ensuite, votre métier, c'est quoi? Politique. Gouverner, c'est prévoir. Chose qu'apparemment, vous ne faites absolument pas dans ce PST. Mais par contre, vous reconnaissez que vous faites plein de promesses mais que vous n'allez pas savoir le tenir. »

Monsieur Gigounon :

« Moi, je ne vais pas directement répondre à votre laïus sur les niveaux fédéraux et régionaux qui ne concernent pas spécialement toujours ce Conseil communal. Mais plutôt, je vais m'attarder quand même sur les attaques ad hominem et notamment sur mon âge que vous faites. Pardon, je parle du haut de mes hauts de 20 ans. »

Monsieur Devin :

« Monsieur Gigounon, c'est moi qui donne la parole. D'accord?
Et je ne me moque pas de votre âge. Vous avez l'âge que vous avez, j'ai le mien. Et ce n'est pas une attaque, mais vous êtes assez suffisant et vous avez assez attaqué Monsieur Beaujean. Vous l'avez assez attaqué. On a bien vérifié les choses, croyez-moi.
Et donc, ne jouez pas la victime. On connaît ceux qui allument les incendies et on connaît ceux qui, après, parlent de victimisation. On connaît ce cinéma. »

Monsieur Gigounon :

« Je me permets de terminer. Donc quand vous insultez mon âge, Monsieur Devin, vous insultez aussi ainsi celui de Monsieur Duportal, vous insultez aussi celui de Madame Groetembril, qui sont

élus tout comme moi et qui font un travail dans ce conseil communal et en dehors. Et vous savez, Monsieur Devin, il ne faut pas attendre d'avoir un pied dans le cercueil pour pouvoir donner son avis, donc je vais continuer. Merci. »

Monsieur Devin :

« Madame Leroy, mon intervention n'était pas préparée. J'ai lu la première page du PST. Peut-être vous ne l'avez-vous pas lue. C'est ça que vous croyez que j'ai une intervention préparée, mais c'est la première page du PST, Madame Leroy. Quant à M. Gigounon, moi, j'en resterai là, sincèrement. »

Prise d'acte

FINANCES

2. Notification de l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2024 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 27 mai 2025, par laquelle le Conseil communal vote les comptes annuels de l'exercice 2024, a été approuvée par le Ministre en charge des Pouvoirs Locaux, en date du 24 juillet 2025.

Prise de connaissance

FISCALITE

3. Notification - Approbation du règlement taxe sur le stationnement de véhicules à moteur, leurs remorques ou éléments sur la voie publique Exercices 2026 à 2031 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 26 juin 2025, par laquelle le Conseil communal vote le règlement taxe sur le stationnement de véhicules à moteur, leurs remorques ou éléments sur la voie publique se rapportant aux exercices 2026 à 2031 inclus, est approuvée par le Ministre en charge des Pouvoirs Locaux.

Prise de connaissance

REGIE FONCIERE

4. Suppression du sentier n° 21 traversant la propriété sise Fernand Gobiet 71 à 7134 Ressaix - approbation du projet d'acte.

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte "constatation de prescription acquisitive" du sentier n° 21 sis rue Fernand Gobiet 71 à Ressaix.

Accord à l'unanimité

5. Pâture sise rue de Belle Vau à Epinois - convention d'occupation précaire.

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur la convention d'occupation à titre précaire de la parcelle cadastrée section B n° 84a sise rue de Belle Vau à Epinois pour une contenance totale de +/- 50 a;
- mandater le Collège communal afin :

1. de procéder aux mesures de publicités adéquates pour la mise en location du bien;
2. de désigner l'occupant.

Accord à l'unanimité

6. Notification de l'approbation des comptes de l'exercice 2024 - Prise de connaissance

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que les comptes de l'exercice 2024 de la Régie Foncière communale sont approuvés, tels qu'arrêtés par le Conseil communal en date du 27 mai 2025.

Prise de connaissance

7. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 2ème trimestre 2025 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 2ème trimestre 2025, en date du 30 Juin 2025. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 277.692,81 €

Prise de connaissance

AFFAIRES ECONOMIQUES

8. Règlement communal sur l'exploitation des services de transport rémunéré de personnes par route au moyen de véhicules de petite capacité (taxis) - Révision pour approbation

Le Conseil Communal est invité à adopter le règlement communal sur l'exploitation des services de transport rémunéré de personnes par route au moyen de véhicules de petite capacité (taxis) sur base des révisions proposées par SPW Mobilité et Infrastructures.

Pour: 29
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT
Contre: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

INTERCOMMUNALES

9. IMIO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2025

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

Ordinaire de l'intercommunale IMIO du 30 septembre 2025 à savoir:

1. Décharge aux administrateurs ;
2. Démission d'office des administrateurs ;
3. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Pour: 29
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

10. Acquisition d'un camion porte-conteneur d'occasion pour le Service des Travaux - Approbation des conditions et du mode de passation

Dans le cadre du marché « Acquisition d'un camion porte-conteneur d'occasion pour le Service des Travaux », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des fournitures.
- approuver le cahier des charges N° 3487 et le montant estimé du marché “Acquisition d'un camion porte-conteneur d'occasion pour le Service des Travaux”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 70.000,00 € hors TVA ou 84.700,00 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2025, article 421/743-98 (n° de projet 20250034).

Accord à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

11. Echelle de traitement - Suppression de l'échelle E1 - Modification du statut administratif et du statut pécuniaire - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la suppression de l'échelle de traitement E1 et à approuver l'accès, par recrutement, à l'échelle E2. Le Conseil communal est également invité à approuver les modifications du Statut pécuniaire et Statut administratif s'y rapportant.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

12. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Création d'un demi-emploi d'institutrice maternelle et de 2 périodes de psychomotricité à partir du 26 mai 2025 à l'implantation de la rue des Erables à 7134 Péronnes-lez-Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°47, par laquelle il décide de procéder à la création d'un demi-emploi d'institutrice

maternelle et de 2 périodes de psychomotricité, à partir du 26 mai 2025, à l'implantation de la rue des Érables à 7134 Péronnes-lez-Binche (Binche 2).

Accord à l'unanimité

13. Enseignement fondamental - Commission Paritaire Locale 2025-2030 - Modification de la désignation des membres de l'organisation représentative des membres du personnel, des conseillers techniques - Ratification

Le Conseil communal invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°7, par laquelle il décide de modifier la désignation des membres de l'organisation représentative des membres du personnel et des Conseillers techniques pour la Commission Paritaire Locale.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

14. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Prise de connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 juillet 2025

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche qui s'est tenue le 3 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

15. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Calcul des dotations de périodes de cours pour l'année scolaire 2025-2026 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la dotation de périodes de cours de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs et de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation pour l'année scolaire 2025-2026.

Accord à l'unanimité

16. ESAHR - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Calcul des emplois de surveillants-éducateurs subventionnables pour l'année scolaire 2025-2026 - 36 périodes par semaine - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la dotation de 36 périodes par semaine pour les emplois de surveillants-éducateurs subventionnables au sein de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation et de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs de la Ville de Binche, pour l'année scolaire 2025/2026.

Accord à l'unanimité

17. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025-2026 - Prise de connaissance du transfert d'une période de cours du domaine de la Danse vers le domaine de la Musique pour l'année scolaire 2025-2026

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du transfert d'une période de cours du domaine de la Danse vers le domaine de la Musique pour l'année scolaire 2025-2026.

Accord à l'unanimité

18. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Prise de connaissance du procès-verbal du Conseil des études du 2 juillet 2025

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des études, du 2 juillet 2025, de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

19. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7130 Binche, route de Mons n°92.

Accord à l'unanimité

20. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7130 Binche, rue Saint-Jacques n°6.

Accord à l'unanimité

21. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7134 Leval-Trahegnies, Rue d'Haine n°39

Accord à l'unanimité

22. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route

instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7130 Binche, Rue de la Fraternité n°25.

Accord à l'unanimité

23. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7130 Binche, rue Caroline Popp n°9.

Accord à l'unanimité

24. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7131 Waudrez, rue Joseph Mertens n°18.

Accord à l'unanimité

25. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7130 Binche, rue des Arquebusiers n°50

Accord à l'unanimité

26. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7130 Bray, rue Feuillet n°2

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

27. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 juin 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 26 juin 2025.

DIVERS :

Monsieur Devin :

« Est-ce qu'il y a des questions à l'issue de ce Conseil?
Monsieur Rombaut, je commence par la gauche. Monsieur Lecoq et Madame Philippe. »

Madame Harvengt :

« Monsieur le Bourgmestre, je voudrais juste attirer votre attention sur un problème récurrent dans la ville, celui des bulles à vêtements, et plus particulièrement celle de la rue de Buvrinnes qui déborde régulièrement. Je pense que jusqu'à présent, l'association Terre procède bien à des collectes hebdomadaires, voire deux fois semaines. Mais force est de constater que cela ne suffit pas. Les abords des bulles se transforment en véritables dépôts sauvages. Cela dégrade l'image de la ville et crée un sentiment de négligence dans l'espace public réellement. A côté de ce problème de fréquence de ramassage, il y a aussi une question d'incivilité. Beaucoup de citoyens déposent leur sac à côté de la bulle lorsqu'elle est pleine, et parfois même avec des déchets qui n'ont rien à voir avec des vêtements. Je pense qu'il est donc nécessaire d'envisager des solutions plus efficaces. L'une d'elles pourrait éventuellement être la mise en place de caméras de surveillance, au moins à titre préventif et dissuasif, sur les points les plus sensibles de la ville, car il n'y a pas qu'à la rue de Buvrinnes que cela se produire réellement. »

Monsieur Devin :

« Merci, Madame Harvengt. Monsieur Rombaut ? »

Monsieur Rombaut :

« Toujours constructrif, mais plus bref que la dernière fois, pour une information de service, tout simplement. Je ne sais pas à qui je dois m'adresser. Je ne sais pas si c'est plutôt aux travaux ou à la jeunesse. Ça concerne donc les espaces de jeux pour enfants qui sont quand même fermés depuis un petit moment de mémoire. Du moins, je pense avoir constaté en tous les cas au parc Derbaix. Je pense au Pont Martine, à Waudrez également. C'est fermé, mais ça reste accessible. Dernièrement, j'ai encore vu des enfants jouer dessus. Bon, je n'ai pas été gendarmer moi-même. C'est gai de voir des enfants qui puissent jouer quand même le soir en sécurité dans la ville, mais pas totalement en sécurité, vu qu'ils savent quand même rentrer sur ces espaces, donc ils ont un problème, si je ne me trompe pas, de revêtement. Donc on en est où là-dedans? Est-ce qu'on ne peut pas sécuriser un peu mieux? Et quand est-ce qu'on va pouvoir ré-ouvrir ça en toute sécurité? Il ne s'agirait pas qu'un enfant vienne se fracasser le crâne sur les espaces de jeu de la ville. Merci. »

Monsieur Devin :

« Merci à vous, monsieur Rombaut, Madame Leroy? »

Madame Leroy :

« Alors moi, c'est par rapport à l'atelier des Remparts, On a pu lire dans la presse que le permis avait été re-délivré. Donc moi, je voulais savoir deux choses. Est-ce que finalement, dans ce nouveau permis, les remarques que le Collège avait pu formuler il y a quelques temps, lors du premier permis, ont été prises en compte, c'est-à-dire les gabarits du bâtiment qu'on avait suggéré de voir un peu à la baisse et également par rapport aux petits appartements qui faisaient moins de 50 mètres carrés, on avait suggéré de les faire un peu plus grands. Est-ce que ces remarques ont été prises en compte dans le nouveau permis? Et alors ensuite, au niveau des accords commerciaux avec le promoteur, qu'est-ce qu'il y a comme accord déjà à l'heure actuelle, qui est

signé au niveau des enseignes où on en est. »

Monsieur Urbain :

« Toute petite question pour Monsieur l'Echevin des travaux. J'aurais voulu un petit point sur les travaux à Bray. Donc je ne suis pas en train de dire que les travaux qu'on fait sont catastrophiques. Il faut évidemment les faire. Evidemment, il faut passer par une phase de travaux. Et donc forcément, qui dit phase de travaux, dit complications pour les riverains pendant une certaine période. Si je ne m'abuse, je crois que le chantier est censé se terminer le 31 octobre, je pense. Ça veut dire qu'on va vivre une période relativement longue. On fait sortir évidemment tout le village par une seule rue qui n'est a priori pas appropriée pour ça, mais heureusement qu'on l'a dans ce cas-ci. Et donc je sais qu'il y a des améliorations qui se sont faites au fil du temps et au fil du chantier. Il y a des panneaux qui n'existaient pas au début, qui sont apparus. Mais donc, on me dit toujours que ce chemin est à certains endroits difficilement praticable. Je ne suis pas en train de demander un tarmaccage de celui-ci, mais par contre, qu'on puisse au moins aller refaire les trous qui existent dedans. Ça, c'est la première chose. Et la deuxième chose, au niveau du panneautage et de la fixation des barrières, on dit qu'il y a encore aujourd'hui des riverains qui bougent les barrières eux-mêmes pour passer à certains endroits. Est-ce qu'il n'y a pas moyen, à un moment donné, de sécuriser ça pour éviter, évidemment, les risques d'accident? Je sais que la phase de travaux est toujours très compliquée, tout le monde les veut avant, personne ne les veut pendant, mais il y a peut-être moyen d'organiser ou d'optimaliser les choses. »

Monsieur Maghe :

« Première question, premier sujet finalement très attendu, je suppose, à la fois par les riverains, mais par vous, il n'y a vraiment pas de surprise sur la saga animalière de l'été, à savoir les salamandres tachetées dans le parc des académies, rétroactes rapides, un chantier prévu, chantier certes utile, on l'a soutenu, mais dont le coût est quand même passé de 9 à 21 millions, mais on ne va pas refaire ici les discussions relatives au budget. Bref, un chantier qui devait débuter le 18 août et qui a été reporté par le Collège suite à l'intervention du collectif Sauvons l'habitat de la salamandre, qui a eu pour conséquence l'arrivée dans l'équation de la DNF, qui a bien confirmé la présence de ces salamandres. Le Collège a donc suspendu les travaux pour, je cite, mettre en place les aménagements possibles. D'où mes questions. Que pouvez-vous nous dire au niveau de ces aménagements? Quid des délais, que ce soit au niveau des aménagements ou d'une éventuelle reprise des travaux, quels arrangements s'il en existe avec le promoteur puisque forcément on a un chantier qui n'a pas débuté, mais qui est déjà à l'arrêt, donc je ne sais pas si ça coûte. Des frais de statage. Question subsidiaire ; l'intervention inopinée de ces batraciens est-elle susceptible de vous voir d'une manière ou d'une autre réduire l'ampleur du projet et son coût désormais relativement exorbitant. Ça, c'était pour ma première question sur les académies.
Deuxième question, vous avez plutôt un quartier et une rue, plus spécifiquement, que vous connaissez bien, monsieur Devin, parce que vous avez de la famille, c'est la rue de la Régence. J'ai été interpellé à raison, je pense, par des riverains que je salue parce qu'ils sont dans la salle, et donc qui habitent dans les immeubles récents, à l'entrée de la rue dans les appartements, à l'entrée de la rue de la Régence, côté rue des Archers, en face, en somme, de l'École des Archers et de l'Institut Charles de Liège. Les appartements sont à l'étage et le parking est au rez-de-chaussée. Les riverains sont inquiets par rapport à deux aspects qui, finalement, sont liés. Une question de sécurité routière, singulièrement quand ils sortent du parking de leur immeuble, ils doivent se lancer dans cette rue, mais ils n'ont quasi aucune visibilité. Donc à chaque fois, ils prient le bon Dieu qu'il n'y ait pas une voiture qui arrive de leur côté droit. Et puis ensuite, une question de sécurité en général, parce que les voitures prennent pas mal de vitesse quand ils tournent de la rue des Archers à la rue de la Régence, et c'est évidemment dangereux tant pour

les riverains qui m'interpellent que pour les étudiants et le personnel de l'école. Apparemment, il y a une première analyse suite à un contact avec l'Echevin de la mobilité et la police qui est venue sur place et qui a conclu qu'aucun aménagement n'était nécessaire. Alors je veux bien faire confiance aux services, mais il me semble par exemple qu'un miroir qui pourrait permettre, ou en tout cas faciliter la sortie du parking pourrait aider les personnes qui y habitent. Je pense aussi que la copropriété ne va pas rester sans rien faire puisqu'ils voudraient investir dans une lampe extérieure qui clignoterait et qui indiquerait aux automobilistes qui prennent la rue des Archers que quelqu'un est en train de sortir à l'aveugle du parking. Par contre, je me demande vraiment s'il ne serait pas utile de reconsidérer la question des aménagements autour de cet immeuble. Il y a une chose dont je suis certain, et ça m'étonne vraiment, c'est que l'immeuble est vraiment situé en face de l'école. Vous avez là l'entrée du secrétariat, que dans le prolongement de cet immeuble-là, plus loin dans la rue, vous avez un deuxième immeuble dans lequel il y a des classes. Et donc c'est encore un bâtiment utilisé par l'école. Et donc je ne comprends pas, alors que du côté de la rue des Archers, on est là en zone 30. Pourquoi tout le début de la zone de la rue de la Régence est en 50. Je pense que ça pourrait rassurer aussi les riverains qu'on passe, à tout le moins en début de rue, dans une zone 30. Il y a une distorsion. Devant l'entrée principale, on est en zone 30. Devant les autres entrées annexes, il y a autant d'élèves par-là et autant de personnel, on est en zone 50. D'où ma question. Dès lors que le Collège souhaite mettre en place des aménagements pour les salamandres, serait-il possible de mettre en place des aménagements pour les riverains et les étudiants de la rue de la Régence. Merci beaucoup.
Il n'y a pas de salamandre dans la rue de la Régence, Monsieur Devin. On est bien d'accord, je vous fais un lien entre mes deux interventions. Merci. »

Monsieur Devin :

« Je vous invite à ne pas être méprisant par rapport à un membre de la famille qui habite là si vous m'attaquez là-dessus monsieur Maghe mais comme je n'ai pas l'esprit mal tourné, je sais que vous, vous ne le faites pas. Je sais que vous pouvez être convivial et manier l'humour. Merci pour votre intervention, Monsieur Maghe. On y répondra, bien évidemment. Merci pour votre intervention. Madame Cordisco ? »

Madame Cordisco :

« Alors moi, je vous interpelle car certains habitants ont observé que les bornes qui sont placées aux deux extrémités de la Grand-Place, on ne les relevait plus et on place parfois des barrières Nadar. Donc notre question était : Est-ce qu'il y a un problème technique? La ville a-t-elle un contrat d'entretien qui se fait régulièrement.
-Deuxième petite chose, c'est une fois encore concernant la sécurité routière à Ressaix, plus à la rue des Garennes, cette fois, mais à la rue Alfred-Dascotte, où une citoyenne, a attiré notre attention sur des problèmes récurrents de sécurité, parce qu'en 6 ans, elle a déjà eu ces deux voitures qui ont été embouties. Donc les automobilistes arrivent à pleine vitesse de la route de Charleroi dans cette rue, et en tournant à gauche, c'est où il y a la pharmacie, en tournant à gauche, en plus, c'est dangereux parce que sur la route, il y a un rehaussement de la route à cet endroit-là. Donc quand certains automobilistes arrivent à pleine vitesse. C'est super dangereux et il y a des accidents. Donc quelle mesure la ville envisage-t-elle pour améliorer la sécurité à cet endroit.
Petite remarque, je vous remercie pour l'envoi du projet pédagogique que j'ai reçu. Je m'attendais, suite à votre marque, à avoir de la lecture durant mes deux mois de congé. J'ai été très étonnée de ne recevoir qu'un seul projet pédagogique parce que je les avais demandés tous et malheureusement, je n'ai pas été nourrie par ce que j'avais demandé. J'aimerais bien avoir les projets pédagogiques de toutes les écoles de l'entité. Merci beaucoup. »

Monsieur Devin :

« Il est difficile de contenter tout le monde au sein de votre groupe. Quand le document est volumineux, on nous dit que ça ne sert à rien. Quand il y a moins, on nous dit que ce n'est pas assez. Bon, on va essayer, mais Monsieur L'Echevin de l'enseignement va vous répondre. Merci pour vos interpellations, Madame Cordisco. Votre voisin a la parole. »

Monsieur Gigounon :

« Oui, merci. Moi, c'est par rapport au marché le samedi matin sur la place de Binche, il y a souvent un exposant qui se met au niveau de la rue Notre-Dame devant Maître Corbeau. Le problème étant qu'il a une très grande camionnette qui fait qu'on ne voit plus du tout l'enseigne et même il est sur le trottoir, comme c'est un petit trottoir, c'est quasiment impossible d'accéder au magasin. Les tenanciers nous disaient qu'ils faisaient entre 30 et 40 % de chiffres en moins quand il se mettait là. Donc ils ont essayé de contacter le placier pour demander. Malheureusement, je pense que ça ne s'est peut-être pas très bien passé. Si c'était possible de veiller à ce que tout le monde puisse vivre de son commerce, ce serait parfait. Merci. »

Monsieur Devin :

« Quand vous dites que cela ne s'est pas bien passé, ça veut dire ? »

Monsieur Gigounon :

« Ils sont rentrés en contact directement et visiblement la discussion ne s'est pas très bien passée. Je n'ai pas spécialement envie de rentrer dans les détails et de critiquer l'un ou l'autre parti, mais en tout cas la discussion entre eux n'est plus possible. »

Monsieur Devin :

« Je vous remercie de signifier qu'il n'est pas dans vos intentions de critiquer l'une ou l'autre partie. Ça ne sert à rien. Monsieur Lecoq? »

Monsieur Lecoq :

« Oui, j'ai deux questions. La première, c'est par rapport à la position de la Commune, par rapport aux abords du terril Sainte-Marguerite. Nous voudrions votre position sur le projet du terril Sainte-Marguerite. Nous sommes fort inquiets ainsi que les riverains et aussi à l'observation de la multiplication de projets immobiliers par des promoteurs immobiliers sur notre commune, sans aucune vision de logements publics en contrepartie, proche de sites dits de réserve naturelle, avec aucune prise en considération du cadre de vie ou des habitations proches. Il faut savoir aussi qu'ils nous ont interpellés, sensibilisés sur le fait qu'ils ont déjà déposé des recours. Ce n'est pas la première fois qu'ils déposent ce type de projet et ils constatent qu'à nouveau il n'y a toujours pas de prise en considération de leur recours et que le projet reste inchangé. Donc ils se sentent vraiment non écoutés, pas entendus. On observe cette multiplication de ces projets. Et ils ont aussi fait part de la complication. Heureusement qu'ils ont beaucoup de personnes dans ce collectif qui connaissent un peu le jargon juridique mais il faut savoir que des fois c'est très compliqué pour eux pour maîtriser tous ces arcanes et tous ces mots et tout ce vocabulaire et que pour déposer des recours ils proposent aussi, on en a parlé aussi, de pouvoir trouver des solutions pour faciliter justement d'appréhender ce jargon. Voilà votre position là-dessus et comment on

peut faciliter aussi le dépôt de recours. Et la deuxième question, on a été sensibilisés, donc, pour vous situer au carrefour Rue Elizabeth, Chaussée-Brunehault et la rue du Tiblereau. Je ne sais pas si vous voyez, où il y a un restaurant chinois. Péronne, Ressaix.
A cet endroit-là, il y a beaucoup de riverains qui sont vraiment inquiets parce qu'ils doivent emprunter la chaussée Brunehaut. Depuis qu'est la piste cyclable, chose positive. Détrompez-moi, mais c'est normalement, je pense, une route régionale. Et donc, qu'est-ce qu'on peut faire pour justement sécuriser? Parce qu'il y a beaucoup de voitures, j'ai des photos dont je peux vous faire part, qui se garent complètement sur la piste cyclable, et donc des mamans avec leurs poussettes ou des riverains sont obligés d'emprunter la chaussée Brunehaut avec tous les risques que ça pourrait porter. Donc il faudrait voir qu'est-ce qu'on peut faire pour éviter qu'un jour, un drame ait lieu à cet endroit. Et aussi à la rue du Tiblereau et en annexe à la rue Elisabeth, il y a aussi des répercussions sur des parkings un peu non réglementaires. »

Monsieur Devin :

« Merci, Monsieur Lecoq. Madame Philippe? »

Madame Philippe :

« Voilà, Monsieur le Bourgmestre. Moi, j'ai une question sur les bâtiments de l'académie. Je ne me positionnerai pas pro/anti salamandre. Moi, ce qui m'interpelle, c'est l'état des bâtiments à l'heure actuelle. On sait que ce sont des bâtiments, pour être enseignante et avoir travaillé dans ce genre de bâtiments, qui ont une durée de vie de 50-60 ans et qui étaient construits à une époque où on avait besoin de bâtiments très rapidement. Alors ma question, quand on voit l'état dans lequel ces bâtiments sont et l'urgence de faire quelque chose, j'ai une seule question avez-vous fait un audit sur l'amiante? Sur cette présence d'amiante dans ce type de bâtiment, ce qui m'interpelle et me pose problème, c'est la santé des gens qui fréquentent ces bâtiments. Cette exposition, si la réponse à l'amiante est positive. Je pense que ça doit être pris en compte dans notre réflexion par rapport à un nouveau bâtiment.»

Monsieur Devin :

« Merci Madame Philippe. Voilà je vous remercie toutes et tous pour vos questions. La première est celle de Madame Harvengt sur les bulles à vêtements.
Premièrement, c'est un secteur en grande difficulté. La ville a d'ailleurs communiqué là-dessus au tout début de l'été. Nous avons été interpellés par les médias avec des disparités de traitement dans les différentes villes et communes. La Louvière, par exemple, a décidé de retirer l'ensemble de ces bulles à vêtements. Pas de bulle, pas de dépôt à côté. Le secteur s'est exprimé par rapport au Parlement. Il a souhaité être reçu également par le Gouvernement de Wallonie parce qu'il se retrouve face à une difficulté, deux difficultés grandissantes. La première, c'est un commerce via Internet de plus en plus important, où finalement, vous commandez 10 pièces, vous pouvez en renvoyer 8, et ça coûte 4-5 euros, et vous avez des pièces de vêtements de plus en plus nombreuses à un prix bien moindre que celui que vous devriez payer en achetant dans un commerce local il se fait qu'alors on se déleste de ses vêtements beaucoup plus rapidement qu'on ne le ferait auparavant. C'est une vérité incontestable. La deuxième chose, c'est que du coup, inévitablement, quand il y a beaucoup plus d'offres et moins de demandes, que se passe-t-il? Le prix chute et donc le recyclage de ces vêtements, la revente de ces vêtements, le traitement de ces vêtements, le prix a chuté. Et donc l'ASBL en question a d'énormes difficultés financières budgétaire, parce qu'elles n'arrivent plus à nouer les deux bouts. Vous avez raison, il y a deux collectes par semaine à Binche. J'ose à peine m'exprimer sur les jours parce que les gens vont venir vraiment ces jours-là et puis après on a des difficultés mais pour les plus aguerris, ils savent qu'il y a deux collectes par semaine. On peut prendre une mesure radicale et se dire on enlève

tout. Ces vêtements vont se retrouver où? Et on peut se dire, on entretient les meilleures relations possibles avec l'ASBL en voyant comment elle va survivre à l'été. Et en fait, l'idée est vraiment de voir comment mais je ne rejette pas la faute ici sur le Gouvernement croyez bien mais comment leur problème va être traité dans un dispositif politique régional alors que on discute bien d'un commerce au niveau mondial. On va voir si leurs demandes vont être reçues, ce qui va se passer. Une décision radicale pourrait être très bien effectivement qu'on retire l'ensemble des bulles. Le fait est qu'aujourd'hui, ces vêtements sont encore collectés par une ASBL, une ASBL éthique, une ASBL agréée, une ASBL qui engage effectivement et qui rémunère effectivement des gens, une entreprise qui a pignon sur rue. Je pense que ça aussi cette importance, ce n'est pas un trafic parallèle, c'est pas des reventes à l'arrière d'un camion, c'est pas de la maltraitance humaine, c'est une entreprise qui a pignon sur rue mais qui dans l'évolution du commerce mondial a des difficultés évidentes de pouvoir suivre la production de dépôts autour de ces bulles.
Pour Monsieur Rombaut, l'espace de jeu pour enfants, nous avons eu une visite. C'était à la veille de Pâques je pense je me rappelle parce que la première aire qui nous a été donné de mettre en sécurité c'était au parc Derbaix et figurez-vous qu'on en est informé. Je parle sous votre tutelle le jeudi, le mercredi et le jeudi avant? En tout cas, la semaine avant le dimanche de Pâques, il n'échappera à personne que le dimanche de Pâques avait lieu le 20 avril. C'est une date importante, le 20 avril, bien évidemment, calendrier.
Et donc on a une dérogation, tenez-vous bien, je le dis, vous m'arrêtez si j'en dis trop, on a une dérogation pour le PISQ, petite infrastructure sociale de quartier du parc Derbaix, à la condition qu'il y ait une personne au pied du toboggan et une personne au pied de l'escalier qui montait jusqu'au haut du toboggan. Et je ne rigole pas, Monsieur Urbain. Je vous vois sourire. Vous avez peut-être raison, mais on en est là. Et donc, il y avait beaucoup d'enfants. On avait une personne du plan de cohésion sociale qui était au pied du toboggan, une personne au-dessus. Ensuite, on a évidemment mis en sécurité l'ensemble et je m'en suis inquiété. Il y a quelques questions qui sont posées aujourd'hui qui ont été traitées d'ailleurs en Collège communal Monsieur le premier Echevin me dit il y avait des micros au Collège. C'est dingue parce que les questions que vous posez comme quoi certains ont eu l'habitude d'être au Collège communal, et d'autres pourraient y être. Il suffit de bien s'entendre quelquefois, mais à venir, on verra, ou plus jamais. On verra ce qu'il en est des relations et des votes, bien évidemment, parce que c'est quand même le citoyen qui décide de quel côté de la table on est et puis chacun prend sa liberté d'expression ou pas et donc ici, en la matière, mai, juin, juillet, août, j'interpelle Monsieur le Directeur général, j'ai dit, après 4 mois… Et donc il m'assure bien, il m'avait bien assuré que l'ensemble des sites avaient été clôturés. Après, vous savez, c'est comme les barrières à Bray. On en a parlé hier, Monsieur Urbain, on en a parlé hier, donc on vous répondra bien à l'aise. Mais certains n'hésitent pas à retirer les barrières parce qu'ils trouvent que le revêtement du sol, ça ira. Mais nous, nous avons une obligation, une obligation de matérialiser l'ensemble de la petite infrastructure sociale de quartier pour que les enfants n'aillent pas ou qu'en tout cas les parents sachent qu'ils n'aillent pas. Ensuite, marché public urgent est passé, commande est effectuée. »

Monsieur Somers :

« C'est un peu plus compliqué. L'affaire, elle est la suivante. Nous avons une série de PISQ, 8 ont été fermées. Selon que l'on est en Belgique ou l'exemple typique est au Danemark, on fait plus ou moins confiance aux enfants pour s'approprier un espace de jeu et on assume plus ou moins le risque. Il semble qu'en Belgique, et c'est une situation qui est sous le contrôle, bizarrement, du SPF Economie, c'est lui qui mène ces contrôles-là. Il y a des normes qui sont extrêmement restrictives ou sévères, plutôt par rapport à la sécurité sur les aires de jeux. Les aires de jeux de la ville de Binche sont contrôlées tous les ans. Elles sont contrôlées par un organisme agréé. Pourtant, lors d'une visite qui est la seconde dont nous bénéficions de la part du SPF Économie. La précédente était en 2017. Il a été indiqué que la superficie de jeu ne présentait pas une souplesse suffisante. La norme, laquelle je ne saurais pas vous la décrire, elle est à 1 000 et on dépassait cette norme de 1 000 d'absorption d'un choc. C'est une norme qui est appliquée lorsqu'il y a un risque de chute de plus de 60 cm. Donc la hauteur du jeu est de plus de 60 cm dans ces

endroits-là. La raison pour laquelle ce rebond, enfin cette souplesse du sol n'est plus rencontrée, c'est dû en fait à une usure du sol par l'effet du soleil et du gel. Il s'abîme. Alors nous avons sollicité le marché pour envisager le remplacement des sols. Ce n'est pas si simple puisqu'il y a des découpes à faire. Il y a du retrait de matériel, du repositionnement de matériel. Et donc ça peut vite être cher. On a voulu d'abord questionner sur la méthode que l'on allait utiliser pour remplir le sol. Il y a plusieurs disponibilités, soit on met de l'herbe, ça marche, mais ce n'est pas très propre, et puis ça devient de la terre et ça ne présente plus le rebond. Alors soit on met la même chose mais tous les 5 à 10 ans, il faudra le remplacer et c'est quand même copieux de le remplacer en termes financiers. Il y a d'autres hypothèses qui ont été émises, comme le placement de copeaux de bois. Elle a été rejetée parce qu'il y a le risque qu'il y ait des pollutions par notamment des tessons de bouteilles ou des choses comme ça. Et donc finalement, la solution qui est retenue est pour l'équipement d'une aire à titre de test. Une commande qui a été faite pour l'équipement d'une aire et pour ensuite effectuer les tests pour vérifier que tout est bien. C'est de l'herbe synthétique et donc c'est celle-là qui a été retenue, qui a été positionnée à ma connaissance à ce stade sur un site. Et nous nous apprêtons alors à étendre la commande sur les autres sites qui seront alors équipés avec ce même type de revêtement.
Alors c'est la cité jardin qui a été commandée en premier pour cette réfection. Voilà. »

Monsieur Devin :

« Je vous remercie, Monsieur le Directeur général. Après Monsieur Rombaut, Madame Leroy, sur l'atelier des Remparts, un projet que nous avons mené ensemble. Rappelez-vous, ce temps, nous étions l'un à côté de l'autre, Leroy, le Bourgmestre, vous et moi.
Atelier des Remparts, vous demandez quelles sont les conditions. Il y a trois conditions retenues par la Commission de Recours pour les Implantations Commerciales, la CRIC. Trois conditions : la verdurisation des toitures, 2eme condition l'installation de bornes électriques au sein des 424 places de parking, et troisièmement, un gabarit de 50 mètres carrés. Effectivement, pour les appartements, nous nous sommes battus très longtemps ensemble par rapport à ça, sans jamais avoir gain de cause on verra quelle va être l'évolution de la législation en la matière je sais qu'on peut se rejoindre sur l'augmentation d'un certain nombre de mètres carrés. Je ne m'en suis jamais caché, vous non plus. Par contre, sur les gabarits, la hauteur, ce que vous souhaitiez. En aucune manière, la Commission n'a retenu cela il y a pas de problème par rapport à la hauteur des bâtiments par rapport au gabarit et vous savez très bien que des ministres sont représentés au sein de cette commission, donc il n'y a pas eu de remarque en la matière. Est-ce que le promoteur pourrait être intéressé par une salle de spectacle dont vous estimez être la maman, je l'ai toujours dit, et vous étiez à côté de moi, je vous ai même téléphoné cet après-midi-là. Rappelez-vous, c'est le promoteur que Monsieur Urbain connaît particulièrement bien, puisque ce promoteur a plaisir à parler de Monsieur Urbain, à travailler avec lui, donc nous avons des partenaires communs, Monsieur Urbain et la ville de Binche. Ce promoteur, il répond, parce que je n'ai pas eu au téléphone à la suite de cette décision, mais il répond un grand oui quand la presse l'interroge là-dessus. Et donc c'est bien une possibilité, ce n'est pas une certitude, ce n'est pas un engagement, mais c'est une possibilité parce que, comme je l'ai dit aux médias en période électorale, c'est bien ce promoteur qui a dit je serai intéressé, vu le catalogue de mes activités, à pouvoir développer, le cas échéant, une salle polyvalente. Il n'a pas dit une salle de spectacle, une salle polyvalente en annexe, à côté de l'atelier des Remparts. Il parlait évidemment de la transformation possible de cette salle, de ces deux salles. Sur le fait qu'il nous communique des enseignes, ceci, cela. Des articles, quelquefois, vous savez, on reprend des articles d'avant, des déclarations d'avant. Il n'y a pas d'expression aujourd'hui, il n'y a pas de demande immédiate. Vous le savez, il ne faut jamais se réjouir trop tôt, que ce soit quand vous apprenez une bonne nouvelle, que ce soit le soir des élections, il faut toujours être prudent dans son expression, parce que la messe est dite quand tout est terminé. Ici, en la matière, à l'âge que j'ai, l'expérience qui est la mienne, les nombreux dossiers qui ont été menés en pleine collaboration avec vous, et moi je vous en remercie encore. Nous savons très bien qu'il y a encore 60 jours à dater de la communication et de la décision pour permettre à la partie des riverains qui souhaiteraient aller au Conseil d'État. Il y a 60 jours, donc il

n'y a pas de feu d'artifice à tirer, il n'y a pas à crier victoire. Il y a simplement à lire, prendre connaissance, prendre acte, et puis chacun dans une démocratie, dans le respect des uns et des autres, on verra la suite qui sera donnée. Mais aujourd'hui, effectivement, il y a bien une délivrance du permis. Nous verrons la suite qui sera donnée et je pense qu'on y verra plus clair d'ici 2 mois, voir s'il y a un Conseil d'Etat, s'il n'y a pas de Conseil d'Etat. Je pense que le promoteur est quelqu'un d'alerte, d'expérimenté en la matière.
Monsieur Urbain, sur les travaux à Bray, j'ai pris quelques jours de congé et Monsieur Labar aussi. Et il se fait que Bray est un territoire que M. Van Houter a apprécié particulièrement et que donc, dès qu'il a su qu'il y avait des travaux à Bray, il s'est rué là-bas sur le terrain, sentir ce qui se passait et apporter aussi quelques modifications. Et je l'en remercie, et avec l'accord de Monsieur l'Echevin des travaux, je vais céder la parole à Monsieur le premier Echevin qui était sur place et qui a emprunté le chemin de cailloux, qui a déplacé des barrières, qui a vu le feu rouge, qui avait été demandé, mais qui valait peut-être mieux retirer. En fait, il y a la théorie, il y a la prudence, les précautions nécessaires, et puis il y a la réalité du terrain, il y a les barrières qui sont retirées par les citoyens, il y a le sens interdit qui est mis, mais les citoyens peuvent également y passer. Il y a une limitation de 20 km/h, mais bon.
Monsieur Van Houter, de retour du terrain. Merci. »

Monsieur Van Houter :

« En effet. Je m'attendais à cette question, c'est un peu logique. Et donc, pendant les vacances, en effet, je suis allé au début du chantier à la rue Achille Delattre, puisqu'on parle de celui-là. Et rue de la Chapelette. Et donc, à la rue de la Chapelette, la partie basse est prévue en rénovation depuis longtemps. Il y a eu une information citoyenne qui a été faite largement à temps. Je crois qu'en janvier, déjà, il y avait une réunion. Et donc, pour les citoyens de la rue, ils étaient bien au courant du déroulé du projet et de l'impossibilité de phaser en moitié de rue. Vu l'étroitesse de la rue et le fait qu'on rénove façade à façade, on ne pouvait pas laisser circuler sur une demi-chaussée, en tout cas sur l'ensemble du marché et des travaux. Et donc, toute la rue devait être fermée. Au tout début du chantier, je pense, par grande gentillesse, du responsable du chantier. Il a laissé ouvert, en dehors des heures de travail sur une partie de la chaussée qui n'était pas encore cassée, détruite, puisqu'ils ont commencé d'un côté, forcément. Et donc, dans la mesure du possible, pour gêner le moins longtemps possible, le moins souvent possible, les riverains, il y avait une ouverture, ouverture qui a été très vite, on va dire que certains riverains ont abusé de cette largesse. Il y a un risque de ralentissement du chantier. Aussi, les travailleurs du chantier, qui étaient parfois mis en danger par certains riverains qui passaient à des moments interdits. Et donc j'ai demandé clairement aux responsables chez nous, à notre responsable du service travaux, de prévoir au plus vite une fermeture complète pour que le chantier puisse se dérouler comme c'était prévu, d'ouvrir le plus possible pour aller le plus vite possible, parce que plus vite le chantier sera terminé, plus vite tout le monde sera content et les riverains de la rue comme les autres qui ne savent plus y passer. Donc on a eu aussi beaucoup d'abus au niveau de la vitesse. Il a été pris comme décision de fermer physiquement tout le temps, toute la rue, à l'ancienne rotonde, une fermeture physique. Ce qui n'empêche certains de considérer que les barrières, c'est accessoire, c'est pour les autres, mais pas pour eux-mêmes. Et donc, choisissent les trottoirs comme routes, donc ils ne roulent plus sur la route, mais sur les trottoirs. Certains habitent là. Ils sont parfois les mêmes sur les réseaux sociaux à se plaindre de la vitesse de leurs voisins, mais c'est exactement les mêmes qui ont causé le problème. Aujourd'hui, c'était bien une zone de chantier. La circulation est interdite. On ne peut y passer, on ne peut y circuler. Il s'agit d'une question de respect pour les travailleurs, la 1re chose, les travailleurs du chantier. Ça, c'est pour la 1re chose. En effet, cette voirie est l'accès aussi à plusieurs autres rues de Bray. En prévision de ce chantier, un autre chantier a été mené un petit peu avant au chemin des Holifosses, dans une partie du chemin des Holifosses, qui a débouché sur la route de Mons, en face de la chapelette, pour ceux qui auraient du mal. Et donc ce chemin est un chemin agricole qui a été élargi à plus de 5 mètres, quelque chose, 5 mètres pour pouvoir permettre de pouvoir avoir 2 véhicules qui passent en même temps, alors qu'avant, c'était un petit peu juste. Donc aujourd'hui, au niveau de la largeur, il y a ce qu'il

faut. La vitesse est bien limitée à 20 km/h. Je peux l'attester puisque j'ai déplacé le panneau moi-même avec le reste des travaux pour qu'il soit mieux plus visible. On a également demandé une meilleure visibilité des panneaux sur la route de Mons, pour appeler 50 à l'heure, zone chantier, etc. Avant, ils étaient mis un peu trop à droite, et donc celui qui voulait dire qu'il ne l'avait pas vu, voilà. Donc on l'a replacé en bord de chaussée pour donner une meilleure visibilité. C'est 20 à l'heure. Voilà. On a été dans le véhicule à 20 à l'heure. C'est praticable à 20 à l'heure. C'est clair que ce n'est pas génial, ce n'est pas le confort, ce n'est pas une voirie macadamisée, mais ça permet un accès à ce quartier-là. Il faut le respecter. Ça fait beaucoup de poussière, c'est vrai. C'est un chemin agricole, c'est le temps d'un chantier, ce n'est pas un chantier de 10 ans, c'est un chantier limité dans le temps. Je pense qu'il y a eu une information largement à temps sur ces chantiers. Je crois que le marché date déjà de l'année dernière. Il y a eu réunion citoyenne, avis riverains, etc. On a essayé de faire le mieux possible. On me demande de mettre des ralentisseurs. Malheureusement, je n'ai pas de ralentisseurs qui tiennent dans une rue en gravillons. Ça n'existe pas. On essaie de trouver d'autres solutions alternatives. Sincèrement, en respectant la vitesse, il n'y a pas de difficultés. Maintenant, cela n'empêche que certains passent très vite. Ça, je ne le nie absolument pas. La police y va. Maintenant, la police n'est pas forcément là à chaque moment, le ou les 2-3 riverains qui se plaignent de la vitesse dans cette rue sont là. C'est possible. Il y a aussi un camion qui doit rentrer, donc on a pris tous les aménagements possibles. Ce n'est pas parfait, ça, c'est certain. Mais je pense qu'aujourd'hui, les mesures au niveau de la Ville ont été prises comme il fallait. Sécurisation du chantier en bas, élargissement de la voirie en haut. Il n'y avait pas d'objectif que cette voirie devienne un jour une voirie normale. C'est un chemin agricole. Je ne suis pas sûr que ça conviendrait à tout le monde non plus que ça devienne autre chose. Et par rapport au feu rouge, en effet, en début de chantier, on avait prévu de placer un feu rouge sur la route de Mons, pour marquer aussi, en tout cas, l'esprit et montrer qu'il y a un chantier, qu'il faut faire attention aux gens qui entrent et qui sortent dans ce chemin des Holiffoses. Mais la conséquence a été des ralentissements énormes sur la route de Mons dès le premier jour. Mais vraiment, quand je dis énorme, c'est très long. La police est intervenue. C'est la police qui a demandé d'enlever ça pour le moment, en tout cas, d'analyser les flux. On a dit aussi qu'on ferait le point une fois que la rentrée, parce qu'on est en période de congés, les flux ne sont pas les mêmes qu'une fois que la rentrée des classes passée. Je pense qu'aujourd'hui, les feux, on a compris que c'était une bonne idée sur papier, pas en pratique, donc ils ont été mis sur le côté. Je pense avoir été complet dans la réponse et je peux déplorer, je pense, comme toi Jérôme et comme d'autres ici, que certains citoyens font la loi eux-mêmes, jusqu'au jour où, en tout cas, au niveau de la Ville, tout a été fait pour, c'est cadenassé, c'est fermé. On a été jusqu'à un moment donné, se dire qu'on mettrait bien un camion de chantier au milieu de la voirie pour empêcher physiquement, mais il y a aussi la problématique des besoins pour les services de secours, les ambulances. On n'avait pas été à cet extrême-là, mais c'était réfléchi pour et on espère tous que ce chantier pourra se dérouler le plus vite possible. C'est un budget important pour de mémoire plus de 500 000 euros, des trottoirs qui étaient en très mauvais état, une voirie qui était en très mauvais état. Il y avait vraiment du travail à faire. Je pense avoir été complet. »

Monsieur Devin :

« Merci, Monsieur le Premier Echevin. Je vous laisse la parole pour les deux interpellations de Monsieur Maghe. La première sur le site des académies, et la deuxième sur la rue de la Régence. »

Monsieur Van Houter :

« Bon, je vais commencer par le plus simple. Rue de la Régence, c'est plus simple. Alors la demande qu'on a reçue n'est peut-être pas tout à fait la même que celle que vous avez reçue. Alors la demande de certains riverains de cet immeuble n'était pas aussi complexe ou aussi détaillée que celle-là, elle était tout simplement de supprimer la place de parking qui est devant le

garage parce que selon eux, c'est un stationnement gênant. La demande s'est limitée à ça. La police a été sollicitée puisqu'on ne supprime pas parce qu'on a envie ou pour faire plaisir à l'un ou l'autre. Donc les services de police ont été sollicités pour savoir si, en effet, cette place de stationnement était problématique et donc si elle était problématique, on la supprime. Si elle ne l'était pas, qu'il y avait une distance suffisante. La police a été sur place et a confirmé par écrit que pour eux, il n'y avait aucune difficulté, qu'il y avait de l'espace pour manœuvrer, en me disant que si on enlève ce genre de place, on va enlever des dizaines et des dizaines et des dizaines dans Binche Centre, puisqu'on parle plus de quelque chose de confortable que d'impossible. Et donc voilà. Donc la demande, elle était celle-là. Après, pour le reste, je ne pense pas avoir dit quoi que ce soit d'autre puisqu'il n'y a pas eu de demande autre. Ce que je peux dire, c'est que, sauf erreur de ma part, c'est toujours possible, on est toujours en zone 30.
On est dans une zone d'espace partagé, il n'y a plus de trottoir, c'est le type de voirie qui est à 30. Donc il n'y a aucun problème de remettre un panneau de rappel. 30, si nécessaire. Il n'y a même pas débat, il y a l'école, et donc on limite justement la création des zones 30 autour des écoles. Parce que si on commence à créer des zones 30 un peu partout, c'est incontrôlable et illogique pour l'usager. Les zones 30 sont typiques pour les écoles, qu'elles soient de n'importe quel réseau, de n'importe quelle nature, de n'importe quel niveau, il n'y a pas de difficulté. Donc sur la zone 30, pas de débat. Alors un ralentisseur, c'est strictement impossible, puisque c'est pas des voiries qui sont prévues. Et je ne suis même pas sûr que nous aurions l'autorisation au niveau du SPW, puisque vu le type de voirie, on ne peut pas y mettre de ralentisseur, puisque c'est le piéton qui a priorité. On est un peu dans quelque chose de compliqué. La première demande, c'était uniquement le stationnement qui n'a pas été accepté pour les raisons que j'ai évoquées. Ce n'est pas une question de volonté ou pas. Question de respect des normes.»

Monsieur Maghe :

« Juste, sur le stationnement, pour avoir été sur place, je trouvais que ce n'était probablement pas la meilleure solution. Je pense que ce serait intéressant de retourner sur place pour regarder un peu et voir s'il n'y a pas éventuellement moyen de mettre en place l'un ou l'autre aménagement pour reprendre le terme qui faciliterait la vie, je répète, à la fois des riverains mais je pense aussi du personnel de l'école et des étudiants. Quant à la zone 30, oui peut-être que ça reste, mais il n'y a plus de panneaux et il y a un panneau 50 un peu plus loin dans la rue de la Régence et donc je pense que quand tu arrives dans la rue de la Régence, tu vois le panneau 50 à 100 mètres, tu te dis ici, c'est 50 aussi. Peut-être inconsciemment, mais vérifions. »

Monsieur Van Houter :

« C'est pour ça que je réponds vite. En tout cas, il n'y a aucun souci à mettre un panneau de rappel, mais c'est bien zone 30 là, on est aux abords d'une école. Par où le prendre. Juste pour préciser un peu par rapport à ce qui a été dit, ce ne sont pas des mesures d'accompagnement ou un choix de la Commune. Ce n'est pas la Commune qui se dit On va faire ça ou on va faire ça. Ça a été interprété, je sais, par un groupement L. Salamandra. On peut dire, parce qu'il ne s'agit pas d'une personne. D'ailleurs, l'anonymat est bien pratique. Parce qu'il y a des accusations qui sont faites ! Quand on accuse, il faut accepter qu'il y ait la réponse aussi. Et là, ce n'a pas été le cas. C'est dommage. Ce sont des mesures que la DNF peut proposer. C'est comme ça qu'il faut le comprendre. Quand on est dans ce type de démarche, la DNF peut proposer des solutions, ce n'est même pas proposer, c'est imposer des mesures pour permettre la protection de l'habitat ou des espèces en elles-mêmes. Et donc il peut y avoir, notamment un bâchage, je sais que ça a été galvaudé par certains, mais il ne s'agit pas de bâcher la mare, mais de bâcher les côtés pour empêcher l'accès des humains dans une zone où il ne faut pas y aller pour protéger les espèces. Quand on ne veut pas comprendre, on le fait parfois exprès, mais ici ça me parait assez clair à comprendre. C'est un exemple parmi d'autres qui pourraient être pris. Ce n'est pas la Ville qui dit : « On va faire ça » c'est la DNF qui nous dit Dans tel cas, il faut faire ça, ça, ça et ça. Ça peut être

le bâchage, la plantation de certaines plantes, de certains arbres à certains endroits particuliers pour des ombrages. Ça peut être ce genre de choses qui peuvent être aménagées, de la désinfection, de la signalisation, tout un tas de choses différentes. Une fois qu'on aura ce document-là, on saura ce qui sera imposé à la Ville pour pouvoir mettre les choses en œuvre et protéger l'espèce. Et aussi une petite correction quand tu dis que c'est suite à l'intervention de L. Salamandra. C'est un petit peu différent quand même. Et donc je tiens quand même à le préciser. Jusque juin, il n'y avait pas d'information par rapport à la présence de cette salamandre, et la DNF avait déjà été sollicité avant, et n'avait pas fait de remarques. C'est dans le permis. Au contraire de ce qui est dit parfois par certains. Et donc, quand il y a eu au départ une rumeur réseaux sociaux, cette information est arrivée au niveau de la Ville. On a demandé la vérification. Et donc de notre côté, la DNF est contactée pour demander un avis, une analyse. On a aussi pris un bureau privé pour faire cette même étude. On a eu deux niveaux d'intervention. Une fois que l'espèce a été confirmée, il y a tout un processus qui se met en route par rapport à une demande, les demandes d'autorisation, etc. C'est comme ça que ça s'est passé réellement. »

Monsieur Maghe :

« Comment on t'explique que ces mecs viennent une première fois, ne voient rien et reviennent une deuxième fois et voient des salamandres partout. »

Monsieur Van Houter :

« Alors partout, non. Je crois qu'il y en a 3 qui ont été identifiées. Alors je ne peux pas répondre au nom d'une autre autorité que la nôtre, mais je peux juste dire que les avis légaux ont été sollicités quand il fallait, que le permis a été autorisé moyennant l'avis favorable de, de, de, de,… et il n'y avait pas de mention de salamandre jusqu'à cette date-là. Donc je répète, la rumeur arrive en juin et tout le processus s'enclenche. Le chantier devait en effet commencer le 18. Pour éviter toute difficulté, contestation, etc. Et vu qu'il y avait cette procédure qui était lancée au niveau de la DNF, en attendant des mesures d'accompagnement. Enfin, je veux dire, ça fait très longtemps qu'on l'attend. Ce projet date d'avant 2018, déjà, on peut attendre quelques jours et faire en sorte que ces espèces soient protégées et avoir les bonnes mesures adaptées. Voilà. Donc je pense avoir été complet, encore une fois, je l'espère.

Je vais peut-être faire le lien avec la question de Madame Philippe. Oui, il y en a. Oui, il y a de l'amiante dans les bâtiments. Et un audit a bien été réalisé avant. Il y en a un autre, pendant ici le chantier, il y a un permis qui a été sollicité par l'entreprise pour pouvoir traiter, puisqu'en fait il y a une obligation de traitement de l'amiante, et donc le permis a été délivré, et c'est la société qui doit gérer cela. Et donc il y a un procédé d'enlèvement. Donc en effet, en plus de toutes les autres considérations, il y a celle-là, existante depuis l'installation de ces préfabriqués. »

Monsieur Maghe :

« Juste le délai, puisque tu viens de parler de quelques jours, donc tu l'estimes à quelques jours, ou bien il est possible que ce soit dans trois mois, enfin voilà c'est la première chose. Tu n'as pas du tout parlé d'un éventuel arrangement avec le promoteur. Est-ce qu'il y a finalement un comment t'as appelé ça Jérôme? Les frais de statage. Enfin bref, le fait d'avoir mis en attente le promoteur, est-ce que ça coûte ?

Monsieur Van Houter :

« Ça coûte cher, oui, ça coûte cher. Et pour les délais? Non. Par contre, on ne sait pas. Parce que

c'est la DNF qui doit nous donner les documents et donc en fonction du document qu'on recevra de la DNF et de son contenu, on pourra préciser. »

Monsieur Devin :

« Madame Cordisco, les bornes sur la Grand-Place. Elles sont installées et j'ai eu la même pensée que vous.
Et j'ai interpellé Monsieur le Directeur général hier, il m'a dit Monsieur le Bourgmestre, toutes les bornes fonctionnent. Je lui dis Mais alors pourquoi est-ce qu'on installe des barrières Nadar? Quelquefois, quand c'est quelqu'un d'autre qui le dit, on est plus attentifs. Parce que vous, vous avez des documents administratifs. Et Monsieur le Directeur général m'a dit que le mot passerait auprès de Monsieur l'Echevin des travaux. C'était bien, il était là. Et je sais que Philippe Labar est d'une efficacité redoutable. Ce sera du grand Labar.
Plus sérieusement, je suis très attentif à ça. Parce qu'on a un dispositif de borne. Il y avait eu un problème à l'époque de la Covid. Rappelez-vous, mon Dieu, on avait sué. Il y a la borne en face du parapluie national qui ne fonctionnait pas. Et donc, M. Urbain s'en souvient d'ailleurs très bien, des modifications étaient entreprises, à différents endroits d'installation des bornes et il fallait donc resserrer tout ce dispositif, c'est fait. Et donc effectivement, comme vous, j'ai demandé à ce que ce dispositif soit bien mis en œuvre afin d'être débarrassé des barrières Nadar, mais comprenez le terme, j'ai également demandé que ces barrières Nadar ne soient plus stationnées à chaque coin de rue de la ville de Binche, parce que ça peut empêcher que l'on marche sur le trottoir. Vous savez combien on est attentifs aux personnes à mobilité réduite et donc pour leur évolution la meilleure est pour nous aussi pour les parents qui tiennent leurs enfants et pour les amis qui sortent ensemble, la famille qui sortent ensemble.
Monsieur Labar a d'ailleurs fait une proposition, j'ai demandé qu'il éprouve cela et je ne doute pas qu'il va nous proposer quelque chose d'efficace pour qu'effectivement on n'ait pas des barrières le samedi principalement qui sont installées à l'occasion du marché et qu'on n'est pas tout au long de la semaine des barrières Nadar sur les trottoirs au bout de la rue de l'Oie, à la rue Saint-Paul, devant un cabinet d'avocats bien connu qui, je n'en doute pas, sera également heureux, comme l'auto-école à côté, de débarrasser de ces barrières Nadar.
Sur les problèmes récurrents à la rue Dascotte, je cède la parole à Monsieur l'Echevin de la mobilité. »

Monsieur Van Houter :

« Oui, Rue Dascotte et donc là, sur Ressaix en général mais cette rue en particulier on a aussi plusieurs bizarreries donc à la fois on nous dit qu'on retrouve dans certaines rues et qu'il faut mettre des ralentisseurs et là ou il y en a, on nous demande de les enlever, dans le même village. Et je pense aussi qu'il y a simplement, puisque j'ai rencontré notamment, je pense qu'on parle de la même dame, je ne citerai rien, mais je l'ai rencontré aussi pendant les vacances. Je pense qu'il y a un problème aussi de terminologie, puisqu'on parlait de chicane, mais la chicane, c'est pas ce que la personne réellement voulait et donc Il y a aujourd'hui un coussin Berlinois dans la rue. Et la demande est d'avoir autre chose, mais pas la chicane, comme c'est demandé dans le journal et à mon avis, dans ce qui vous a été sollicité, puisque la chicane est ce qu'il y a par exemple à la rue Laroque, qu'on nous demande d'enlever. Donc c'est parfois un peu complexe, et il faut expliquer aussi aux citoyens, ce que j'ai fait avec cette dame, notamment, qu'on ne peut pas mettre n'importe quel type de ralentisseur à n'importe quel endroit. Chaque rue, en fonction de sa typologie, permet certaines choses ou pas. Et donc si la rue est en pente, en courbe, s'il y a des entrées de garage, d'autres rues perpendiculaires, etc. Ça impose certaines distances réglementaires pour pouvoir poser l'un ou l'autre type de ralentisseurs. Et certains types de ralentisseurs entraînent aussi la suppression de parkings sur les côtés, qui créent parfois un autre débat. Là, soyons clairs, dans la rue Dascotte, les accidents qu'ils ont eus lieux, ce n'est pas un problème de la voirie ou de la présence ou non des ralentisseurs, parce qu'il y en a un, ce sont

des gens qui roulent extrêmement plus vite que la limite autorisée et que probablement même avec la présence des ralentisseurs, à part peut-être que la voiture serait un peu plus abîmée avant d'arriver plus loin, elle serait déjà cassée par le ralentisseur. Mais je pense que dans les derniers cas malheureux, c'est vraiment un comportement individuel de personnes qui, en plus, je pense, certains n'avaient pas le permis, pas l'âge, c'est pas la voirie, le problème. Et donc il faut éviter peut-être de transformer, de faire un problème structurel et que c'est la ville qui doit régler un problème qui est lié à un comportement individuel qui n'est pas respectueux des normes. Ça n'empêche pas qu'on doive prendre des mesures, il y en a déjà une. Je pense que ce coussin berlinois date de quelques années et n'a peut-être plus à 100 % de son efficacité. Et donc régulièrement au budget communal, il faut le soutenir aussi parce que c'est ce qui permet les investissements. Le budget communal prévoit des enveloppes pour pouvoir investir dans des ralentisseurs à travers l'entité. On en a encore mis récemment, à Bray et ailleurs, à Ressaix notamment encore, notamment un dont on a parlé il y a pas très longtemps. Donc des ralentisseurs sont installés et eux aussi doivent répondre aux normes. Donc on peut mettre des ralentisseurs 30 dans des zones 50 inversement. Donc il y a des choses à respecter. Et il y a aussi des trottoirs traversants qui portent différents noms, comme à la pépinière, par exemple, qui fonctionnent très bien, mais on ne peut pas les mettre partout. Et donc on a une réunion mobilité qui est programmée pour début septembre. On va parler spécifiquement de Ressaix parce qu'il y a vraiment une concentration pour le moment de problématiques liées à la vitesse sur Ressaix. Encore une fois, je pense que c'est plus lié à des problèmes individuels que des problèmes structurels, mais ça n'empêche pas d'essayer de régler ce qu'on peut. On va essayer d'avoir une logique. La difficulté qu'on peut avoir aujourd'hui, c'est qu'il y a différents types de ralentisseurs sur le même trajet, ce qui peut être un peu perturbant, même si normalement on est censé respecter le 50, le 30 là où ça se justifie. Je pense qu'il y aura des améliorations à venir, mais ce sont des dossiers, il faut l'accepter, qui prennent longtemps. Pourquoi longtemps? Une fois que l'analyse est faite, on le fait en accord avec la police, avec le SPW, pour être sûr que ce qu'on met est correct. Une fois que c'est correct, ça passe en Conseil communal après le Conseil communal, ça part au SPW. Il faut le retour du SPW. Si c'est lié à un marché public, il faut que le marché public soit approuvé, que le monde commence en même temps la livraison à l'installation. Donc voilà, il y a malheureusement entre l'attente immédiate de certains, qui est tout à fait compréhensible, et la réalité administrative qui permet de faire la rapidité de l'action, il faut juste peut-être pas l'accepter, c'est pas le bon terme, mais en tout cas, savoir qu'il y a ce temps administratif de marché, de respect des procédures qui est long, et on essaie de le raccourcir à chaque fois chez nous au maximum. Mais le travail, en tout cas, se poursuit sur les ralentisseurs et chaque année, je pense qu'on peut constater qu'il y en a qui sont ou renouvelés, puisqu'il y en a qui sont cassés, ou réinstallés aux endroits importants. »

Madame Cordisco :

« Si je peux me permettre le coussin en question, pour le moment, il n'est pas visible. Personnellement, je passe parfois. Je n'ai jamais remarqué qu'il y avait quelque chose à cet endroit-là. Je ne sais pas de quand il date, mais il y a une légère surélévation. La route est un peu surélevée, mais on ne dirait pas que c'est un coussin ou quelque chose qui a été mis pour éviter de rouler trop vite. Oui, à mon avis, c'est ça, et il n'est pas visible. Quand ils arrivent, ils ne voient pas qu'il y a quelque chose et ne ralentissent pas donc c'est ça aussi mais merci »

Monsieur Van Houter :
« Pour cette voirie, aussi une problématique liée, c'est qu'à partir du moment où les gens sont garés sur les trottoirs donc en infraction, ça élargit la largeur de la voirie et ça accentue la vitesse. Plus une voirie est étroite, moins on y roule vite, et certains riverains, notamment ceux qui se plaignent aussi, sont bien conscients qu'eux-mêmes sont en infraction. Là aussi, il y a des piquets qui ont disparu, etc. Tout est dans tout. Souvent, on veut une mesure pour les autres, mais pas quand elle nous ennuie, mais la réalité, c'est qu'il y a aussi beaucoup de stationnements sur les

trottoirs et des verbalisations. »

Monsieur Devin :

« Pour le marché Maître Corbeau et le personnel… pardon il y a encore une autre question mais les bornes sur la Grand-Place nous y avons répondu et sur la rue Alfred Dascotte le projet pédagogique, il ne s'adressait pas réellement à vous c'était plutôt une remarque par rapport à monsieur le Directeur général. »

Madame Cordisco :

« Je les attends avec impatience depuis des mois. Je vais vous les redemander à chaque fois s'il le faut. »

Monsieur Devin :

« Il ne faut pas attendre ce qui ne va jamais arriver, sinon vous vivez dans le désespoir absolu. Certains attendent le grand soir et ne le verront jamais.
Nous sommes heureux de savoir que vous attendez le grand soir, Madame Cordisco. Vous vous rapprochez, alors là, quelle avancée ! Alors, il y a combien de règlements? 1, 2, 3? Est-ce que Madame Cordisco a reçu tout ce qu'elle devait recevoir? »

Monsieur Van Houter :

« Je voudrais juste, avant de pouvoir répondre, pour éviter qu'il y ait un problème de compréhension entre nous. Quelle est votre demande précise, le terme que vous utilisez? Parce que je pense qu'il y a une confusion entre deux termes et pour ne pas mal répondre, je voudrais juste que la demande soit claire. »

Madame Cordisco :

« J'aimerais recevoir les projets pédagogiques. »

Monsieur Van Houter :

« Et donc il y a une erreur. C'est pour ça que j'ai demandé de répéter. Un projet pédagogique, c'est le PO. Et donc le projet pédagogique, il y en a un. Et donc il est normal de n'en recevoir qu'un, puisqu'un projet pédagogique s'est fixé par le PO. Il est vieux, il est à revoir, mais il n'y en a qu'un, donc c'est normal. Donc vous n'avez pas été oubliée par Monsieur Somers. Les projets d'éducation, c'est peut-être un terme qui est utilisé dans un autre réseau. Je ne sais pas et je ne sais pas et je ne me permets pas de commenter.
Donc il y a un projet pédagogique, un par PO, donc Ville de Binche = un projet pédagogique. Je pense que vous l'avez reçu, il est ancien, à revoir, mais il existe. Ensuite, il y a des projets d'établissement. Les projets d'établissement, même si le terme porte aussi à confusion, il n'y en a pas un par établissement, mais un par école, et chaque école regroupe plusieurs implantations. Et donc les projets d'établissement, et je pense que c'est peut-être ça que vous vouliez, qui n'est pas un projet pédagogique. Là, en effet, il y en a plusieurs, mais ce n'était pas la demande qui avait été adressée, je pense. Le projet d'établissement, c'est un par Direction, ce que nous, on appelle école, qui est une entité qui est différente de l'entité d'un autre réseau. Donc là, il doit y en avoir un

par école. Ils sont aussi anciens. Ça existe. Il y en a six pour le moment, puisque la dernière Binche 7 qui a été créée n'a pas de projet d'établissement qui a été créé à l'époque, puisqu'entre-temps, les plans de pilotage sont intervenus et, en gros, regroupent les mêmes éléments. D'ailleurs, les projets de l'établissement nouveaux sont un résumé du plan de pilotage. »

Madame Cordisco :

« C'est cela que j'aimerais bien avoir. »

Monsieur Van Houter :

« Voilà. Donc les projets d'établissement, il y en a 6 actuellement, et ceux-là vont être revus. D'ailleurs, le CECP, qui est notre partenaire sur ce sujet, vient de lancer des formations pour permettre aux directions de s'inscrire et renouveler leurs projets d'établissement, un par direction, donc il y en aura 7 au final. Mais le projet pédagogique, c'est bien un seul. »

Monsieur Devin :

« Au plaisir de partager avec vous nos projets. C'est ensemble qu'on peut avancer. Ce n'est pas qu'une ASBL.
La question suivante concerne Maître Corbeau et l'agent placier. Nous avons une Echevine du commerce, des entreprises qui est une Echevine de terrain. On n'est plus dans la théorie on est vraiment sur le terrain Madame l'Echevine, qu'avez-vous fait aujourd'hui ? »

Madame Alongi :

« Merci. Aujourd'hui, j'ai été interpellé par la problématique qu'il y a eu ce samedi. Aujourd'hui, vers 11h, j'ai été chez le commerçant, et la dame m'a expliqué le souci qu'il y a eu. J'ai bien entendu. J'ai fait le relais envers le service, donc j'ai été trouver les personnes qui sont concernées, et c'est vrai qu'il y a une problématique au sein du marché. Je pense que Madame Natacha Leroy et Monsieur Urbain le savent, pour déplacer des maraîchers, c'est très compliqué. J'y travaille et je suis sur le terrain aussi. Ce que je peux répondre, c'est que je suis le marché hebdomadaire du mieux que je peux. »

Monsieur Devin :

« Et nous vous en remercions. Félicitations pour votre première intervention. Merci, Madame l'Echevine.
Monsieur Lecoq, au niveau du projet immobilier, Monsieur l'Echevin de l'aménagement du territoire va vous répondre »

Monsieur Labar :

« Voilà, je pense que tout le monde connaît ce projet, l'endroit où il est prévu et donc dans ce cadre, il y a un cadre. Le cadre, c'est que, d'une part, il y a eu une enquête publique. Cette enquête publique, elle a commencé le 25 juin 2025 et elle s'est terminée le 25 août 2025, soit hier, à minuit.
La Ville de Binche a reçu un certain nombre de réclamations individuelles. On arrive maintenant dans l'évolution du cadre dans ce type de dossier, c'est que dans un premier temps, il faut accuser

réception des réclamations qui ont été envoyées. Ensuite, il y aura une réunion de concertation. Alors, le cadre est précis. Il y aura cinq représentants de la ville. Il y aura cinq représentants des personnes qui réclament, cinq, à eux de choisir leurs représentants. Et il y aura 5 représentants du demandeur du projet. On doit faire cela dans les 10 jours. Donc maintenant, la date va être prise dans les 10 jours pour faire cette réunion, l'endroit sera fixé. Une fois qu'on aura fait cette réunion, cela reviendra au Conseil communal. Voilà pour la réponse que nous pouvons donner dans le cadre de ce projet à l'heure actuelle. »

Monsieur Devin :

« Merci Monsieur l'Echevin de l'aménagement du territoire. Il y avait une deuxième question par rapport au carrefour Chaussée Brunehaut, rue Albert Élisabeth, rue du Tiblereau. Monsieur l'Echevin de la Mobilité, nous allons en discuter tous les deux, j'imagine, pour voir ce qu'il y a lieu de faire. Comme madame Alongi, comme l'ensemble des échevins, des échevines, des conseillers, nous sommes des gens de terrain donc on va aller constater sur place comme vous. J'ai vu la piste cyclable. Comme vous, j'ai vu les potelets qui étaient installés d'un côté. Et puis on va voir un petit peu ce qu'il a lieu de faire pour que tout se déroule au mieux sur cette chaussée régionale effectivement. »

Monsieur Lecoq :

« Par rapport à cette chaussée, il y a vraiment des moments précis dans la journée, généralement en fin de journée, où c'est vraiment le cas. Si vous voulez, je peux vous faire part de certaines photos. N'hésitez pas à interpeller les citoyens qui habitent vraiment à ce carrefour-là pour leur demander, vous allez tout de suite être avertis, alertés du problème. »

Monsieur Devin :

« Je les accueillerais que toute l'importance qu'elles méritent. Merci à vous, Monsieur Lecoq »

Monsieur Lecoq :

« Si je peux aussi pour répondre à Monsieur Labar, je connais en effet les procédures je savais que c'était hier aussi notamment. Mais la question que je me pose, elle est beaucoup plus loin. Je peux comprendre qu'il y a peut-être encore un droit de réserve, mais j'espère qu'au prochain Conseil communal, je voudrais avoir plutôt votre position concernant le fait qu'on fait des projets immobiliers à cet endroit, à un endroit où on est au pied d'un terril, au pied d'une certaine réserve naturelle. En terme de cadre, il y a un cadre qui est posé en terme de cadre de vie, du type d'habitat qui est proposé des tours de trois ou quatre étages de mémoire par rapport si vous voyez autour de vous, ce ne sont pas des tours. Il y avait peut-être un moyen de faire ce projet-là un peu plus loin et pas à cet endroit avec des bâtiments d'un gabarit qui correspond au cadre de vie. C'était plutôt sur cet aspect-là et aussi l'accès à l'information, la complexité. Il faut imaginer que certaines personnes, s'ils n'ont pas fait d'études, il y a des terminologies qui sont très compliquées pour eux, que ce soit sur ce projet-là, mais ailleurs sur la commune pour pouvoir ne serait-ce que déposer un recours. Et je trouve qu'on devrait peut-être pousser la réflexion. Je sais qu'il y a un cadre légal pour les avis à la population, etc. Mais comment faciliter, justement, à ces citoyens qui voudraient faire part de leurs inquiétudes de manière plus facile. »

Monsieur Devin :

« Je pense que tout a été dit alors, merci. J'ai remercié tout à l'heure les membres du Collège communal, j'ai remercié les membres de l'administration communale. Permettez-moi de remercier ici le travail des Conseillers de l'opposition. Je ne sais pas si c'est opposition pour certains, c'est en tout cas un service à la population binchoise pour tout un chacun. Par le biais de vos questions, vous avez fait en sorte d'interpeller le Collège communal et ainsi que nous puissions éclairer les lanternes et que chacun puisse se faire son idée sur les différents projets menés. Je me permettrai également de remercier les Conseillers communaux de la majorité, silencieux, mais qui ont beaucoup travaillé aussi durant cet été. Nous avons encore eu une bonne réunion hier. Il y a encore eu d'autres réunions auparavant et qui ne manquent pas de nous relayer, les sollicitations, les inquiétudes, les avis des citoyens. Je tiens à vous remercier toutes et tous, quelquefois pour briser le silence, pour avoir des choses très importantes à dire, nous travaillons collectivement et donc je tiens publiquement à toutes et tous vous remercier. Je pense que dans un monde politique où l'agressivité est devenue reine, la courtoisie rare, la nuance chez certains qui existe encore, monsieur Urbain, je l'ai lu chez vous, où finalement, quelquefois, ça devient un spectacle, un film, un cinéma. Je pense qu'il est important de souligner les échanges que nous avons eus en 2e partie de ce Conseil communal. Je vous en remercie et je vous fixe rendez-vous au prochain Conseil communal qui aura lieu, comme ça, vous pouvez tous préparer vos nombreuses questions, le 30 septembre prochain, tout bientôt donc, ici ou ailleurs, pour le bien des citoyennes binchoises et des citoyens binchois.
Je remercie également le public qui a assisté ce soir. Merci à vous. »

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

28. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2024/2025 – Mise en disponibilité d'une puéricultrice maternelle à titre définitif, du 14 mai 2025 au 20 mai 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 23 juin 2025, point n°22, par laquelle il prend acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Véronique DEVIERE, puéricultrice maternelle à titre définitif, du 14 mai 2025 au 20 mai 2025.

Prise d'acte

29. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 -

Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants, durant l'année scolaire 2024-2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 16 juin 2025, point n°29, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Madison DEWIER, en qualité d'institutrice maternelle, titre requis, à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche durant l'année scolaire 2024-2025.

Accord à l'unanimité

30. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans des emplois vacants et non vacants durant l'année scolaire 2024-2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 16 juin 2025, point n°27, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Lidia MORINA, institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2024-2025.

Accord à l'unanimité

31. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants, durant l'année scolaire 2024-2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 16 juin 2025, point n° 26, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Fanny DUFOUR, en qualité d'institutrice maternelle, titre requis, à titre temporaire dans des emplois non vacants, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche durant l'année scolaire 2024-2025.

Accord à l'unanimité

32. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans des emplois vacants durant l'année scolaire 2024-2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 16 juin 2025, point n°25, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Adeline DESMET, institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois vacants, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2024-2025.

Accord à l'unanimité

33. Enseignement fondamental- Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans des emplois vacants durant l'année scolaire 2024-2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 16 juin 2025, point n°24, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Marie BESIE, institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois vacants, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2024-2025.

Accord à l'unanimité

34. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants, à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 16 juin 2025, point n°22, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame THIELS Léa, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans des emplois non vacants, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

35. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023-2024 - Rappel provisoire à l'activité d'un maître de religion islamique, à titre temporaire, à raison de 4 périodes par semaine dans un emploi vacant pour l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°45, par laquelle il décide de procéder sur base de la dépêche émanant de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres et professeurs de religions de l'enseignement officiel subventionné datée du 8 décembre 2023, à procéder au rappel provisoire à l'activité à titre temporaire de Monsieur Hassène CHAOUI, en qualité de maître de religion islamique, à raison de 4 périodes par semaine dans un emploi vacant pour l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

36. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans des emplois non vacants durant l'année scolaire 2023-2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juin 2025, point n°41, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Mélanie STENIERE, institutrice maternelle à titre temporaire dans divers intérims, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

37. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois non vacants du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°9, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Nell ZISKOS, institutrice maternelle à titre temporaire prioritaire, dans des emplois non

vacants, du 28 août 2023 au 5 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

38. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'un instituteur primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 8 périodes par semaine, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°105, par laquelle il désigne Monsieur Hugo CONSOLINI, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 8 périodes par semaine, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

39. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse d'anglais à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 13 périodes par semaine, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°102, par laquelle il désigne Madame BROZZU Dalila, en qualité de maîtresse d'anglais à titre temporaire, à raison de 13 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

40. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse d'anglais à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 10 périodes par semaine, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°103, par laquelle il désigne Madame Clara KELLNER, en qualité de maîtresse d'anglais à titre temporaire, à raison de 10 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

41. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse de seconde langue néerlandais à titre temporaire à raison de 15 périodes par semaine, à charge de la Ville de Binche, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°100, par laquelle il désigne Madame Alice DE WOOT DE TRIXHE, en qualité de maîtresse de seconde langue : néerlandais, à raison de 15 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

42. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse d'anglais à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 1 période par semaine, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°97, par laquelle il décide de désigner Madame Charlotte CAMBIER, en qualité de maîtresse d'anglais à titre temporaire, à raison de 1 période par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

43. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse d'anglais à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 11 périodes par semaine, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°106, par laquelle il décide de désigner Madame Sophie DI GIUSTO, en qualité de maîtresse d'anglais à titre temporaire, à raison de 11 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

44. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Prolongation de la désignation d'une maîtresse de seconde langue : néerlandais à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 18 périodes par semaine, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°101, a décidé de désigner Madame PACKO Isabel, en qualité de maîtresse de néerlandais à titre temporaire, à raison de 18 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

45. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°99, par laquelle il se prononce sur l'organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche du 25 août au 30 septembre 2025.

Accord à l'unanimité

46. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2024/2025 – Mise à la pension prématurée temporaire d'une Directrice à titre définitif, durée maximale de 36 mois, du 01/04/2025 au 31/12/2027 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°17, par laquelle il décide de prendre acte de la mise à la pension prématurée temporaire de Madame Marie-Julie BAERT, directrice à titre définitif, d'une durée maximale de 36 mois, du 1er avril 2025 au 31 décembre 2027.

Accord à l'unanimité

47. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse d'éducation physique à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 2 périodes par semaine, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°107, par laquelle il décide de désigner Mademoiselle Adelaïde MAESFRANCKX, en qualité de maîtresse d'éducation physique à titre temporaire, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025, à raison de 2 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

48. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants, à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°16, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame ROGER Noémie, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans des emplois non vacants, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

49. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté, dans des périodes non vacantes, du 06 juin 2025 au 04 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°15, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Alexia D'ASCOLI, en qualité de maîtresse de philosophie et citoyenneté (Titre de pénurie non listé), dans des périodes non vacantes, à raison de 4 périodes par semaine du 06 juin 2025 au 04 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

50. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une maîtresse de religion islamique à titre temporaire, dans un emploi vacant à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025,

point n°14, par laquelle il décide de désigner et affecter Madame Safiya TAMARANTE, en qualité de maîtresse de religion islamique, dans un emploi vacant pour l'année scolaire 2024-2025.

Accord à l'unanimité

51. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté à partir du 26 août 2024 et du 1er octobre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°13, par laquelle il décide de désigner et affecter Madame Fanny KICKENS, en qualité de maîtresse de philosophie et citoyenneté à titre temporaire à raison de 24 périodes vacantes de philosophie et citoyenneté "commun" par semaine à partir du 26 août 2024 et du 1er octobre 2024.

Accord à l'unanimité

52. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans des emplois non vacants durant l'année scolaire 2024-2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°12, par laquelle il décide de désigner et affecter Mademoiselle Emilie STAQUET, en qualité de maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans des emplois non vacants, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2024-2025.

Accord à l'unanimité

53. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse d'anglais à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 2 périodes par semaine, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°104, par laquelle il désigne Madame Emma HULIN, en qualité de maîtresse d'anglais à titre temporaire, à raison de 2 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 25 août 2025 au 30 septembre 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

54. Enseignement fondamental – Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26/08/2024 au 04/07/2025, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 7, implantation avenue du Charbonnage, 12, 7120 Estinnes-Au-Val - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°25, par laquelle il décide de désigner Madame URGEGHE Graziella, en qualité de puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, et de l'affecter à l'École Communale Fondamentale Binche 7, implantation avenue du Charbonnage, 12, 7120 Estinnes-Au-Val.

Accord à l'unanimité

55. Enseignement fondamental – Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26/08/2024 au 04/07/2025, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 5 implantation rue de Fontaine, 356, 7134 Leval-Trahegnies - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°26, par laquelle il décide de désigner Madame LEFEBVRE Aurélie, en qualité de puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, et de l'affecter à l'École Communale Fondamentale Binche 5, implantation rue de Fontaine, 356, 7134 Leval-Trahegnies.

Accord

56. Enseignement fondamental – Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26/08/2024 au 04/07/2025, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 1 implantation rue de la Chapelette, 72 à 7130 Bray - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°24, par laquelle il décide de désigner Madame Jessica FINIT, en qualité de puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, et de l'affecter à l'École Communale Fondamentale Binche 1, implantation rue de la Chapelette, 72 à 7130 Bray, et de l'affecter dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Binche.

Accord

57. Enseignement fondamental – Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire, à raison d'un 4/5èmes temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26/08/2024 au 04/07/2025, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 6, implantation rue Jean Jaurès, 89, 7134 Leval-Trahegnies - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 01 août 2024, point n°34, par laquelle il décide de désigner Madame Valérie HAMAIDE, en qualité de puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, et de l'affecter à l'École Communale Fondamentale Binche 6, implantation rue Jean Jaurès, 89, 7134 Leval-Trahegnies.

Accord à l'unanimité

58. Enseignement fondamental – Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire, à raison d'un 4/5èmes temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26/08/2024 au 04/07/2025, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 1

implantation rue Alphonse Gravis, 53, 7134 Péronnes-Lez-Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 01 août 2024, point n°36, par laquelle il décide de désigner Madame Céline PIETTE, en qualité de puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, et de l'affecter à l'École Communale Fondamentale Binche 1, implantation rue Alphonse Gravis, 53, 7134 Péronnes-Lez-Binche, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Binche.

Accord

59. Enseignement fondamental – Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire, à raison d'un 4/5èmes temps par semaine, sous statut d'agent APE, du 26/08/2024 au 04/07/2025, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 7 implantation rue de Versailles 1/A, 7130 Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 01 août 2024, point n°37, par laquelle il décide de désigner Madame Raffaela ROSAMILIA, en qualité de puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, et de l'affecter à l'École Communale Fondamentale Binche 7, implantation rue de Versailles, 1/A, 7130 Binche, et de l'affecter dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Binche.

Accord

60. Enseignement fondamental – Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire, à raison d'un 4/5èmes temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26/08/2024 au 04/07/2025, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 2 implantation rue des Erables, 7134 Péronnes-Lez-Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 01 août 2024, point n°38, par laquelle il décide de désigner Madame Lisa RUFFINI, en qualité de puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, et de l'affecter à l'École Communale Fondamentale Binche 2, implantation rue des Érables, 7134 Péronnes-Lez-Binche, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

61. ESAHR – Personnel – Année scolaire 2025-2026 – Demande de disponibilité pour convenance personnelle du 25 août 2025 au 23 août 2026, d'un professeur de guitare à titre définitif - (3ème demande) - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°31, par laquelle il décide d'accorder à Madame Marie-Pierre BRICOULT, un congé pour disponibilité pour convenance personnelle du 25 août 2025 au 23 août 2026, à condition que la demande soit entérinée par les deux pouvoirs organisateurs (Morlanwelz et Binche).

Accord à l'unanimité

62. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de musique de chambre instrumentale à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 4 périodes par semaine du 29 mars au 25 avril 2025 et du 13 mai au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 16 juin 2025, point n°33, relative à la désignation de Monsieur Thibaut PRUVOT, en qualité de professeur de musique de chambre instrumentale à titre temporaire dans un emploi non vacant, du 29 mars au 25 avril 2025 et du 13 mai au 4 juillet 2025, à raison de 4 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche, en remplacement de Monsieur François ANDRÉ, en congé de maladie.

Accord à l'unanimité

63. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de trompette à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 5 périodes par semaine du 2 au 25 avril 2025 et du 13 mai au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 16 juin 2025, point n°32, relative à la désignation de Monsieur Gabriel DI MEZZO, en qualité de professeur de trompette à titre temporaire dans un emploi non vacant, du 2 au 25 avril 2025 et du 13 mai au 4 juillet 2025, à raison de 5 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche, en remplacement de Monsieur François ANDRÉ, en congé de maladie.

Accord à l'unanimité

64. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de musique, danse et déclamation et Académie des Beaux-Arts et Arts Décoratifs de la Ville de Binche - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un professeur de diction-déclamation à titre définitif et à titre temporaire - Prise d'acte

Le Conseil communal est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, du 11 au 12 février 2025, de Madame Céline HANNEUSE, professeur de diction-déclamation à titre définitif et à titre temporaire.

Accord à l'unanimité

65. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025-2026 - Personnel - Désignation d'un professeur d'initiation artistique et de formation pluridisciplinaire à titre temporaire, à raison de 4 périodes par semaine, à partir du 25 août 2025, à charge ville - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°23, relative à la désignation de Monsieur Alexandre DUFRASNE, en qualité de professeur d'initiation artistique et de formation pluridisciplinaire, à titre temporaire, à raison de 4 périodes par semaine, à charge des deniers communaux, sous réserve de l'approbation du budget communal

pour 2026, à partir du 25 août 2025, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

66. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025-2026 - Personnel - Désignation d'un professeur d'initiation artistique et de formation pluridisciplinaire à titre temporaire, à raison de 2 périodes par semaine, à partir du 25 août 2025, à charge ville - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°26, relative à la désignation de Madame Aurane DE WACHTER, en qualité de professeur d'initiation artistique et de formation pluridisciplinaire, à titre temporaire, à raison de 2 périodes par semaine, à charge des deniers communaux, sous réserve de l'approbation du budget communal pour 2026, à partir du 25 août 2025, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

67. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2025-2026 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire, à raison de 9 heures par semaine, à partir du 25 août 2024, à charge ville - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°21, relative à la désignation et l'affectation de Madame Gabrielle VIDAEL, en qualité de surveillante-éducatrice à titre temporaire, à raison de 9 heures par semaine, à dater du 25 août 2025, à charge de la Ville de Binche, sous réserve de l'approbation du budget communal 2026.

Accord à l'unanimité

68. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2025-2026 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire, à raison de 12 heures par semaine, à partir du 25 août 2025, à charge ville - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025, point n°25, relative à la désignation et l'affectation de Madame Ghita KOTBI, en qualité de surveillante-éducatrice à titre temporaire, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à raison de 12 heures par semaine, à partir du 25 août 2025, à charge des deniers communaux, sous réserve de l'approbation du budget communal 2026.

Accord à l'unanimité

69. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2025-2026 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire, à raison de 2 périodes par semaine, à partir du 25 août 2025, à charge ville - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 juin 2025,

point n°22, relative à la désignation et l'affectation de Monsieur Thibaut PRUVOT, en qualité de professeur de piano à titre temporaire, à charge de la Ville, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, à raison de 2 périodes par semaine, à partir du 25 août 2025, sous réserve de l'approbation du budget communal 2026.

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire, Le Président,

Guillaume SOMERS Laurent DEVIN